

Orientations budgétaires pour 1999

M. LE MAIRE, Rapporteur : Chaque année avant le vote du budget primitif, la séance de janvier est consacrée au débat d'orientations budgétaires.

Ce débat est l'occasion privilégiée pour :

- d'une part faire le point de la situation,
- d'autre part afficher des intentions à la fois budgétaires et fiscales.

Le budget 1999 est une étape importante dans la réalisation du projet proposé aux Bisontins en 1995. En effet, les grands dossiers d'investissement sont quasiment tous lancés.

Il convient donc de dépasser l'horizon des 12 mois à venir et de s'inscrire dans une perspective à moyen terme, celle des années 2000 et suivantes.

I. La situation

La situation financière de la Ville de Besançon est celle de la majorité des grandes villes : les marges de manoeuvre sont de plus en plus limitées.

Cette situation résulte de plusieurs facteurs bien connus :

- des facteurs extérieurs

- . désengagement partiel de l'Etat malgré le contrat de croissance et de solidarité,
- . réglementations nouvelles (Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers -TIPP- et Taxe Générale sur les Activités Polluantes -TGAP-),
- . augmentation des charges (le contingent d'aide sociale passe de 26,6 MF (réels) à 27,5 MF). Ce montant pourrait toutefois être révisé à la baisse, le Conseil Général étudiant de nouveaux critères,
- . politiques nouvelles (Emplois jeunes, contrat local de sécurité et demain peut-être le contrat éducatif local),
- . maintien des charges de centralité.

- des facteurs internes

- . ouverture de nouveaux équipements (piscine La Fayette, points publics, parc de stationnement du Marché),
- . baisse de nos recettes. Le secteur des transports au niveau national a vu ses recettes baisser de 2,5 %. Besançon s'inscrit dans cette tendance générale. La fréquentation des services tels que les piscines, la patinoire, les musées connaît un ralentissement. Les prévisions d'évolutions des recettes fiscales sont moins bonnes que les autres années,
- . seul point positif, la dotation globale de fonctionnement 1999 qui représente près de 19 % des ressources de fonctionnement de Besançon évoluera entre 1,3 % et 1,5 % pour une inflation prévue à moins de 0,5 %.

Il convient également de prendre en compte les contraintes de demain :

. CNRACL : le débat sur les retraites est incontournable et aura des conséquences inévitables sur les prochains budgets.

. emprunts : la situation aujourd'hui reste bonne mais demain ? L'introduction de l'Euro a aujourd'hui pour effet de faire baisser les taux d'intérêts. La volonté des gouvernants d'appliquer les critères de Maastricht a pour effet de maintenir les taux d'intérêt à un niveau bas. Il faut toutefois rappeler que le coût réel de l'ordre de 4 % demeure élevé avec une inflation proche de 0,5 %.

. globalement les recettes des services n'augmentent quasiment pas malgré une certaine relance de l'économie moins forte que ce qui était espéré durant l'été 1998. M. STRAUSS-KAHN a répondu le 2 décembre à l'Assemblée Nationale que la croissance ne serait pas de 2,7 % : « Nous ne sommes pas encore sortis de la crise. Est-ce que la cible que nous avons fixée doit être conservée ? Sans doute oui ». Les Allemands s'attendent à une croissance de 2 %. Si la croissance n'était pas à la hauteur espérée, des recadrages de DGF auront lieu en 2000. Celle-ci pourrait donc fortement diminuer.

II. Nos orientations pour 1999

II.1 - Le budget 1999 sera encore un budget de rigueur, ce qui se traduira par :

. une recherche d'économies

. un refus de la facilité (recours à l'emprunt limité pour le budget principal - le niveau sera toutefois supérieur à celui de 1998 si l'on tient compte notamment des budgets annexes).

Les orientations en matière de fiscalité pour 1999 et les prochaines années sont définies :

. modération de la pression fiscale. Pour tenir compte des difficultés de nos concitoyens, l'augmentation des taux devrait être proche de 1 % ce qui a pour conséquence d'adapter nos dépenses à nos recettes et non le contraire. Ceci est un choix de la Municipalité pour les prochaines années. Cette fiscalité faible est une contrainte très lourde mais indispensable.

II.2 - Le budget 1999 est une étape dans la réalisation du projet 2001, projet qui comporte deux volets en matière d'investissement :

. la vie quotidienne (patrimoine, sécurité, service aux usagers, notamment sur le plan social, ...),

. la ville centre et capitale régionale (volet touchant l'économie, l'habitat et la culture).

* La vie quotidienne

. l'entretien du patrimoine bâti	14,00 MF
. l'entretien de la voirie	13,75 MF
. le maintien et l'extension de l'éclairage public	3,75 MF
. l'amélioration du service des transports en commun	22,00 MF
. le remplacement des jeux dans les espaces publics et les écoles	2,00 MF
. la restructuration des espaces extérieurs des quartiers (Orchamps - Planoise ...)	3,50 MF
. l'extension du cimetière de Saint-Claude	1,50 MF

. la maintenance des équipements et matériels d'exploitation des bâtiments publics et des services	8,70 MF
. le renouvellement du parc automobile	8,50 MF
. le développement de l'informatique de l'an 2000	3,00 MF
. l'installation de points publics dans les quartiers	0,80 MF

Il est à souligner l'effort fait en 1999 pour les tranches annuelles qui passent de 51 millions à 57 millions.

* Ville centre et capitale régionale

. l'opération CHORUS	
- la construction du complexe Marché/Beaux-Arts	16,00 MF
- la réhabilitation du Palais Granvelle et le Musée du Temps	6,20 MF
- la réhabilitation et l'extension du parking du Marché	7,00 MF
. le lancement des derniers immeubles de la City	4,70 MF
. le lancement d'opérations nouvelles et d'études d'urbanisme (Hauts du Chazal - Pôle Santé - Val des Grands Bas - Porte rue de Vesoul - Ilot Pasteur - Prés de Vaux - Port fluvial ...)	2,40 MF
. le démarrage opérationnel du PSI en partenariat avec la Région, le Département et la CCI dans le cadre du Syndicat Mixte	10,00 à 14,00 MF
. les acquisitions foncières pour permettre le développement des activités économiques et d'habitat	14,00 MF
. la réhabilitation et le ravalement des façades des bâtiments publics	3,20 MF
. la poursuite de la mise en valeur du patrimoine public par le Plan Lumière	1,20 MF
. le développement du site touristique de la Citadelle (2 ^{ème} tranche du parc zoologique et insectarium)	4,00 MF

II.3 - Au-delà de l'horizon 1999/2000

. la mise en place du financement des grosses opérations lancées en 1999 constituera l'essentiel des investissements des années à venir.

Pourra s'y ajouter le lancement éventuel d'opérations nouvelles comme :

- la réhabilitation du Montjoye (SMAC),
- l'étude de la Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale,
- le centre social de la Grette,
- la réhabilitation du groupe scolaire de Saint-Claude,
- l'extension du groupe scolaire Jean Boichard,
- la Maison des Syndicats,
- la maintenance des équipements sportifs (Palais des Sports, stade Léo Lagrange).

Pour ce qui concerne les budgets annexes, pour 1999 on peut mentionner :

*** Budget des Eaux**

. équipements et matériels d'exploitation	2,50 MF
. travaux sur réseaux	7,00 MF

*** Budget de l'Assainissement**

. construction et réhabilitation de réseau	10,30 MF
. travaux sur la station d'épuration	9,20 MF
. construction du collecteur Nord-Ouest	5,00 MF
. construction de bassins de rétention	4,00 MF

*** Budget déchets**

. équipements et matériels d'exploitation	3,70 MF
. modernisation de l'usine - 1 ^{ère} tranche	32,00 MF

sur un total estimé de 150 millions TTC.

Ainsi, dans un contexte difficile pour les grandes villes, Besançon a fait le choix de la rigueur. Une rigueur qui n'interdit ni le dynamisme, ni le développement, les grands chantiers le montrent (Place du Marché, Ilot Pasteur, City, Parking du Marché, usine d'incinération).

Besançon investit à la fois pour répondre au mieux à l'attente de ses habitants et pour tenir son rang de capitale régionale avec toutes les conséquences positives qui en découlent pour le tissu économique local.

Prévue par la loi du 6 février 1992, la séance du Conseil Municipal consacrée aux orientations budgétaires doit être organisée dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, la séance du Conseil Municipal consacrée à l'examen du projet de budget pour 1999 étant prévue le 8 mars 1999.

Comme ce fut le cas pour la séance consacrée aux orientations budgétaires de 1998, divers documents d'informations financières tant récapitulatifs que prospectifs vous ont été adressés :

- données générales sur les équilibres financiers, sur les grandes catégories de recettes et dépenses des budgets antérieurs,
- évolution de l'inflation,
- évolution des concours de l'Etat et des autres collectivités locales,
- données générales sur la fiscalité locale,
- données générales sur le recours à l'emprunt et sur la dette de notre ville.

A ce stade de la réflexion budgétaire, alors que de nombreuses incertitudes demeurent quant aux possibilités d'équilibre du budget de 1999, notamment en matière de dotations de l'Etat et de produit fiscal (la loi de finances pour 1999 a été votée récemment par le Parlement et l'évolution des bases de la fiscalité locale ne sera connue que début février). Il y a cependant lieu d'être prudent sur l'évolution des bases car les premières informations venant des services fiscaux nous indiquent que les bases de taxe professionnelle n'évoluent quasiment pas. Il va sans dire que nos débats devront davantage porter sur l'analyse des options proposées par la Municipalité et leur incidence sur les grandes masses budgétaires que sur un examen attentif de crédits nettement identifiés.

Les orientations dégagées au cours de cette séance du 18 janvier seront ensuite prises en compte pour l'élaboration du projet de budget détaillé, complété par l'ensemble des documents réglementaires, qui vous sera soumis le 8 mars prochain.

Rappel de quelques données générales relatives aux budgets primitifs précédents

Il n'est pas inutile, avant toute réflexion budgétaire, de se remettre en mémoire quelques ratios ou tendances relatifs aux budgets précédents.

Ces données chiffrées permettent en effet de mieux appréhender les grandes lignes de la démarche budgétaire retenue depuis quelques années.

L'ensemble des informations ci-dessous a été recalculé en nomenclature M14 afin d'homogénéiser les éléments comparés.

Evolution du montant du budget général (budget principal et budgets annexes)

- + 3,2 % en 1994 par rapport à 1993 hors compétences transférées au District
- + 1,8 % en 1995 par rapport à 1994
- + 3,0 % en 1996 par rapport à 1995
- + 6,6 % en 1997 par rapport à 1996
- + 5,2 % en 1998 par rapport à 1997

Evolution de l'inflation

- + 1,7 % en 1994
- + 2,1 % en 1995
- + 1,5 % en 1996
- + 1,1 % en 1997
- + 0,4 % estimée pour 1998

Part des dépenses d'investissement dans le budget général (dette comprise)

- 21,1 % en 1994 hors compétences transférées au District
- 21,4 % en 1995
- 20,9 % en 1996
- 24,7 % en 1997
- 26,0 % en 1998

Part des dépenses de fonctionnement dans le budget général

- 78,9 % en 1994 hors compétences transférées au District
- 78,6 % en 1995
- 79,1 % en 1996
- 75,3 % en 1997
- 74,0 % en 1998

Part des dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement du budget général

- 45,9 % en 1994 hors Sapeurs-Pompiers
- 45,6 % en 1995
- 46,0 % en 1996
- 45,5 % en 1997
- 45,6 % en 1998

Montant des dépenses d'investissement du budget général couvertes par l'emprunt

108,9 MF en 1994 (98 MF pour le budget principal et 10,9 MF pour les budgets annexes)
 91,6 MF en 1995 (90 MF pour le budget principal et 1,6 MF pour les budgets annexes)
 90,5 MF en 1996 (80 MF pour le budget principal et 10,5 MF pour les budgets annexes)
 88,1 MF en 1997 (80 MF pour le budget principal et 8,1 MF pour les budgets annexes)
 86,3 MF en 1998 (81 MF pour le budget principal et 5,3 MF pour les budgets annexes)

Part des recettes provenant de la fiscalité locale

32,0 % du budget général ou 36,2 % du budget principal en 1994 (hors compétences transférées au District)
 32,6 % du budget général ou 36,8 % du budget principal en 1995
 33,7 % du budget général ou 38,6 % du budget principal en 1996
 33,6 % du budget général ou 38,4 % du budget principal en 1997
 33,5 % du budget général ou 39,1 % du budget principal en 1998.

Evolution des principales dotations de l'Etat en fonctionnement (recettes du pacte de stabilité)

230 MF en 1995	A partir du BP 1998, on constate l'effet positif et pérenne de notre réclamation sur le nombre de logements sociaux pris en compte dans le calcul de la dotation globale.
231,5 MF en 1996 (soit + 0,7 %)	
233,5 MF en 1997 (soit + 0,9 %)	
238,6 MF en 1998 (soit + 2,2 %)	

LE BUDGET PRIMITIF DE 1999

Les contraintes externes et internes entraînent de plus en plus de difficultés pour équilibrer les budgets des grandes villes. En effet les demandes sont toujours plus nombreuses et en face les recettes sont en quasi stagnation. Cette année, l'équilibre est plus subtil dans la mesure où les bases fiscales augmentent moins que les années précédentes.

Cette situation est en outre aggravée par une diminution sensible des ressources provenant des prestations offertes à nos concitoyens par les structures municipales ou para-municipales.

La crise de l'emploi et ses conséquences en matière de ressources, la courbe démographique, le recours à d'autres solutions moins onéreuses, la diversité de l'offre expliquent cette évolution également constatée dans la plupart des villes.

C'est ainsi que les transports en commun, les établissements pour enfants (crèches et haltes garderies, restaurants scolaires), la patinoire, les bibliothèques, pour ne citer que les cas les plus importants ont constaté dans la majorité des cas une quasi stagnation.

Après le pacte de stabilité (1996-1998) qui prévoyait une indexation de l'enveloppe normée des concours de l'Etat sur l'inflation, un nouveau dispositif est prévu dans le projet de loi de finances 1999 : le contrat de croissance et de solidarité.

L'objectif du Gouvernement est de garantir aux collectivités un niveau de ressources sur 3 ans (1999-2001) et de leur permettre de bénéficier progressivement de la croissance.

Les mêmes concours financiers de l'Etat que ceux du pacte de stabilité, contenus dans une enveloppe normée, sont désormais indexés sur l'inflation et une partie de croissance.

Pour 1999, le Gouvernement prévoyait une indexation sur l'inflation prévisionnelle 1999 et sur 15 % de l'évolution du PIB 1998. Mais les Elus des grandes villes demandaient une progression égale à l'inflation augmentée de 25 % du PIB. A la suite des débats parlementaires, un amendement a été adopté ce qui permet d'améliorer la prise en compte de la croissance de 15 à 20 %.

Les dotations de l'Etat contenues dans le contrat de croissance et de solidarité évolueront donc, en 1999, de 1,82 % ce qui, comparativement aux années précédentes, donne un plus à notre ville.

A l'intérieur du contrat de croissance et de solidarité, chaque dotation conserve ses règles antérieures d'indexation, à l'exception de la dotation de compensation de taxe professionnelle (hors REI) (Réduction pour Embauche et Investissement) qui constitue, comme dans le passé, la variable d'ajustement.

La plus importante dotation de l'Etat aux collectivités, la DGF, évoluera en 1999, compte tenu des recalages effectués sur la DGF 1998 en fonction des derniers indices économiques connus et de la régularisation négative de DGF 1997, de 2,78 %. La dotation forfaitaire des communes évoluera, selon la décision du Comité des Finances Locales entre une hypothèse basse ($2,78 \% \times 0,50 = 1,39 \%$) et une hypothèse haute ($2,78 \% \times 0,55 = 1,53 \%$) .

Contrairement aux années précédentes, il faut noter que la DGF augmente plus que l'inflation.

Si la diminution de certaines recettes constitue un handicap important pour assurer l'indispensable équilibre budgétaire, une autre source de préoccupation réside dans l'aggravation non maîtrisée de certaines dépenses.

L'arrivée de l'euro est une bonne chose pour les Européens mais c'est aussi une contrainte budgétaire. En effet, les critères de Maastricht sont omniprésents dans les débats budgétaires. Pour mémoire, l'euro et l'an 2000 coûteront 10 MF à Besançon.

L'interrogation qui demeure depuis quelques années quant à l'évolution de la cotisation versée à la CNRACL (Caisse de retraite des fonctionnaires territoriaux), constitue une source évidente de préoccupation pour l'avenir. A priori, en 1999 il ne devrait pas y avoir d'augmentation des cotisations. L'Assemblée Nationale a voté le 3 décembre 1998 la possibilité pour cette Caisse d'emprunter 2,5 milliards.

Ce problème dans la fonction publique territoriale et plus généralement dans le secteur public et le secteur privé constituera un enjeu majeur de notre société.

La cotisation qui s'élève à environ 60 MF correspond à près de 15 % du produit fiscal perçu par notre commune.

Dans ce contexte de réduction progressive de nos ressources, tant internes qu'externes et d'alourdissement de nos charges, quelle stratégie financière peut-on envisager ?

Cette stratégie qui doit s'appliquer non pas seulement sur un exercice budgétaire mais sur l'ensemble du mandat municipal est fortement influencée par les objectifs que notre assemblée et son exécutif veulent se donner.

Trois objectifs principaux qui étaient déjà prioritaires en 1998 doivent orienter nos actions futures et les décisions qui en découleront :

1) Une action économique forte et concertée, tournée vers la création et le maintien de l'emploi.

2) L'action sociale demeure un axe fort de la politique municipale mais dans ce domaine comme dans d'autres, il faut se demander si nos structures sont adaptées aux besoins, d'où les réflexions sur les crèches, les foyers de personnes âgées.

3) Une action facilitant la cohésion sociale dans l'ensemble des quartiers de notre ville et principalement dans les quartiers les plus défavorisés.

S'agissant de l'action économique et de la lutte pour l'emploi, rappelons pour mémoire que la Ville et le CCAS ont créé directement 50 emplois jeunes, indirectement 100 postes ont été cofinancés. Au total, grâce à l'ensemble des partenaires, ce sont 300 emplois jeunes qui ont été créés en 1998.

Le chômage sur l'agglomération bisontine n'est que de 9,6 % alors que la moyenne nationale est de 11,5 %. Faut-il s'en réjouir ? Non car ces derniers mois plusieurs mauvaises nouvelles sont tombées (WEIL, COBRA, STANLEY-MABO, etc.).

Face à celles-ci, la Ville et ses partenaires se battent quotidiennement et ce depuis de très nombreuses années.

Des travaux importants vont démarrer en 1999 sur le Parc Scientifique et Industriel. Il s'agit dans cette zone d'activités de haut niveau de rapprocher les chercheurs du monde de l'entreprise. Sa spécificité : la micro ingénierie appliquée à 4 filières :

- * matériaux et mécanique,
- * productique,
- * biotechnologies,
- * acousto-opto-électronique.

En quelques années, c'est plus de 300 millions de francs qui seront investis par le Département, la Région de Franche-Comté, la Ville de Besançon et la CCI.

Le 14 décembre 1998, le Conseil Municipal a décidé de poursuivre l'opération de la City. Là encore c'est plus de 50 millions de francs de travaux qui seront confiés aux entreprises dans les prochaines années.

Les études sur le secteur des Prés de Vaux vont être menées en 1999 grâce à l'aide de l'Etat et de la Région. Les acquisitions par la Ville dans ce secteur se poursuivent. Dans le BP 1999, 4 millions de francs sont inscrits.

Dans la ZAC de Planoise, c'est près de 7 millions de francs qui sont prévus. Je vous rappelle qu'au départ il y avait 38 hectares à céder. Fin 1998, il nous reste 8 à 9 hectares à vendre.

Les travaux de l'IRDQ, construction de nouveaux locaux, débuteront cette année et seront conduits par la SAIEMB. Là encore 9 millions de francs seront injectés dans l'économie bisontine.

En 1999 nous l'espérons tous, devrait être mis sur pied un commissariat à l'industrialisation qui est une délocalisation de la DATAR. Actuellement une évaluation des pépinières d'entreprises est en cours afin de faciliter l'émergence de nouvelles entreprises. Celle-ci devrait déboucher sur de nouveaux dispositifs opérationnels.

Depuis la création de ces deux pépinières, 140 entreprises ont vu le jour avec 700 emplois créés. Sur les 700 emplois, 75 % ont été pérennisés. La Ville de Besançon soutient aussi les entreprises d'insertion comme le GARE-BTT, le Roseau, Intermed, la régie des quartiers, etc.

L'opération du secteur de la place Cassin se poursuit dans de bonnes conditions. Le restaurant est fréquenté chaque jour par près de 200 personnes.

Au niveau touristique, Besançon Congrès a été installé en 1998 avec le soutien de la Région Franche-Comté (200 KF par an).

La fréquentation de la Citadelle, grâce à la politique tarifaire et aux investissements de la Ville, s'est amplifiée (+ 12 % de fréquentation sur l'année et 30 % sur les deux mois d'été).

Le Parc des Expositions et des Congrès et la salle multifonctionnelle de Micropolis seront inaugurés cette année.

Pour ce qui concerne les actions d'accompagnement, nous nous efforçons depuis de nombreuses années, de maintenir un montant de dépenses d'équipement significatif (acquisitions et surtout travaux) afin que les entreprises locales et notamment les entreprises de travaux publics puissent maintenir les emplois dans ce secteur d'activités.

Le montant des dépenses d'équipement du budget principal et de ses budgets annexes s'est élevé en 1998 à 204 MF.

Pour 1999, le montant du budget principal sera de l'ordre de 140 MF, ce qui démontre les efforts de la Ville en matière d'investissement. L'effort réalisé en ce domaine, favorable au tissu économique local, mérite d'être souligné car il est rendu possible grâce à un autofinancement important puisque le recours à l'emprunt s'est limité à 81 millions en 1998 et sera de l'ordre de 85 millions en 1999.

A ce chiffre de 140 millions, il faut ajouter les crédits d'investissement des budgets annexes, soit 84 millions (hors annuités d'emprunts). C'est donc un total de 224 millions en investissement qui est injecté dans l'économie.

Enfin, à l'initiative du Maire, une structure de réflexion et d'action présidée par le Premier Adjoint, l'Adjoint à l'Economie, l'Adjoint aux Relations Extérieures, l'Adjoint à l'Urbanisme, les Députés et les fonctionnaires concernés a été mise en place. Celle-ci a comme objectif immédiat d'arrêter les axes d'action que la Ville pourra retenir en ce domaine.

Ce groupe a aussi comme objectif de suggérer des pistes de réflexion et d'action à l'Etat et à nos partenaires locaux dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire.

Le Gouvernement a chargé M. le Préfet de la Région de Franche-Comté de lui faire des propositions pour la redynamisation de la capitale régionale notamment dans le cadre de l'après grand canal. Des décisions seront prises par l'Etat en mai-juin 1999.

S'agissant de l'action sociale et de l'indispensable solidarité envers les plus démunis, la concrétisation de notre volonté en ce domaine portera sur une dotation au CCAS (subvention d'équilibre pour les activités autres que celles -crèches et haltes garderies- gérées pour le compte de la Ville).

Rappelons qu'elle est de l'ordre de 85 millions soit près de 10 % du budget de fonctionnement de la Ville.

Dans le domaine social, l'année 1999 verra s'achever la restructuration du CHAT ainsi que l'aboutissement de l'étude engagée pour définir les conditions dans lesquelles les logements-foyers fonctionneront dans l'avenir.

L'effort d'adaptation qualitative des structures d'accueil de la petite enfance sera poursuivi notamment par la mise en place de nouveaux tarifs.

Une plus grande complémentarité de l'action du CCAS avec les dispositifs nationaux mis en place sera recherchée (cotisation au Fonds de Solidarité pour le Logement, participation à la Commission d'Action Sociale d'Urgence mise en place, entre autres, afin de coordonner l'action des CLC). Par ailleurs, 1999 devrait voir le lancement de la procédure permettant la restructuration du CHRS des Géraniums et le regroupement sur le même site, de la maison ouverte et du service d'accueil, d'information et d'orientation.

Enfin, un effort important sera fait dans le sens de l'amélioration des conditions d'accueil du public et des usagers notamment au siège du CCAS.

S'agissant enfin de l'action menée et à mener dans les quartiers et plus particulièrement dans les quartiers défavorisés, plusieurs pistes d'intervention sont d'ores et déjà tracées et seront confortées au cours de l'année 1999.

La première piste est financière. Elle consiste à doter la délégation Politique de la Ville de lignes budgétaires importantes, soit plus de 11 millions auxquels s'ajoutent les crédits de personnel (environ 8,6 millions) en incluant le personnel mis à la disposition de la Mission Locale et du secteur logement.

La politique de la Ville se poursuit dans quatre directions :

*** Vie des quartiers**

Les 13 conseils de quartiers sont installés, 6 vont être renouvelés.

*** Points publics**

Cette opération qui consiste à rapprocher l'administration du citoyen et à faciliter son information sur des démarches courantes démarrera en 1999 avec des projets sur Clairs-Soleils, Montrapon et Planoise. Ces points publics permettront à d'autres partenaires d'y tenir les permanences (administrations ou associations). Un bilan sera fait en 2000 lorsque les trois seront opérationnels.

*** Animation jeunesse**

- les Maisons Pour Tous disposent de 2,164 MF
- les partenaires associatifs recevront 3,560 MF
- le secteur jeunesse a 0,78 MF

Prévention sécurité : 2,840 MF lui sont alloués.

*** Contrat de ville : 0,8 MF**

Le dispositif MOUS (Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale) est poursuivi.

Un nouveau contrat est en cours d'élaboration, mettant l'accent sur la sécurité, l'emploi, l'éducation et les services publics de proximité.

Une réflexion est en cours sur l'habitat en général et l'habitat social en particulier. Ces projets pourront être inclus dans le prochain contrat de plan Etat-Région.

Enfin le soutien à la Mission Locale est affirmé (0,7 MF pour les correspondants emploi formation) ainsi qu'à la Régie des Quartiers (0,45 MF).

L'ÉVOLUTION DES GRANDES CATÉGORIES DE RECETTES

LA FISCALITÉ

La pression fiscale sur les ménages et sur les entreprises a été contenue en 1998 grâce à une augmentation modérée des taux de 1 %. En 1999, l'effort sera poursuivi dans les mêmes proportions : une actualisation forfaitaire des bases prévue à 1 % ainsi que la reconduction d'une hausse des taux limitée.

En 1998, les mesures économiques prises en 1997 ont été prorogées cette année. 225 établissements situés dans les ZRU et ZUS bénéficient d'une exonération de taxe professionnelle pour cinq ans. Ces zones touchent les quartiers de Brulard, Clairs-Soleils, Orchamps, Palente et Planoise.

La réforme de taxe professionnelle vise sur un plan national à relancer l'emploi et l'activité économique. En supprimant progressivement et sur cinq ans la part salaires, la taxe professionnelle sera en 2003 basée uniquement sur l'investissement (équipements et biens mobiliers et immobiliers). La perte de recettes sera compensée aux collectivités par une dotation budgétaire. La compensation prendra pour référence la situation des salaires déclarés au 1^{er} janvier 1999. Toute suppression d'emplois intervenant après cette date n'aura aucune répercussion financière. A contrario, si des emplois venaient à être créés, la Ville ne pourra bénéficier de ce surplus financier. Cette compensation évoluera dans le temps comme la DGF.

Quelques chiffres

La part salaires des bases de Taxe Professionnelle de la Ville exonérée dès 1999 représente 30 % de la matière imposable (salaires + investissements), et 78 % de la totalité de la part salaires. La part des salaires représente à Besançon 39 % de la base brute contre 35 % sur le plan national. En 1999, on estime à plus de 80 % les établissements bisontins qui devraient être exonérés totalement de leur part salaires (en-dessous du seuil de 100 000 F de base brute).

La disparition de la réduction pour embauche investissement est la conséquence directe de la réforme de la taxe professionnelle. Lui faisant perdre ses effets, cette réduction sera réduite de moitié en 1999 pour disparaître en l'an 2000. La Ville perdra la compensation qui s'élevait en 1998 à 5,1 MF, mais retrouvera des bases taxables correspondant aux équipements et biens mobiliers et immobiliers.

*** Compensation pour exonération et allègements fiscaux**

Au titre des compensations versées par l'Etat pour exonération et allègements fiscaux, la situation se présente actuellement comme suit :

- **subvention compensatrice des exonérations de foncier bâti** : la prévision 1998, soit 1,6 MF a été reconduite sur 1999.

- **compensation des allègements de taxe professionnelle** : la dotation de compensation, hors REI, est estimée à 28,1 MF (elle inclut la nouvelle compensation ZRU pour 3,8 MF). Variable d'ajustement du contrat de croissance et de solidarité, la DCTP hors REI devrait, selon le projet de loi de finances 1999, être reconduite à son niveau 1998 pour les villes éligibles à la DSU.

- **la compensation REI** (Réduction pour Embauche et Investissement) nous sera communiquée par les services fiscaux début février : elle est aujourd'hui prévue à 2,6 MF contre 5,1 MF en 1998. Dans le projet de loi de finances 1999, l'Etat prévoit la suppression de cette compensation par moitié en 1999 et totalement en 2000.

- **allocation compensatrice des exonérations de taxe d'habitation** : à défaut d'information, la prévision 1998, soit 14,2 MF, a été reconduite sur 1999. Elle sera ajustée en fonction des informations complémentaires qui nous seront communiquées. Elle dépend du nombre de personnes à charge recensées au titre de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP).

- **fonds national de péréquation** : la prévision 1999 (3 MF) a été chiffrée en fonction des montants notifiés pour 1997 (2,9 MF) et 1998 (3,6 MF).

*** Taxes diverses**

- **taxe additionnelle aux droits de mutation** : à ce stade de la préparation budgétaire, la prévision a été maintenue à son montant 1998 (7,5 MF).

- **produit des jeux du Casino** : la prévision 1999 est identique à 1998, soit 9,4 MF, le contrat est en cours de négociation, si nécessaire la prévision sera réajustée avant le vote du budget.

- **taxe de séjour** : la prévision 1999 est estimée à 1 MF (je rappelle que 2/3 de l'encaissement est reversé à l'OTSI).

LES DOTATIONS DE L'ÉTAT

Celles-ci représentent essentiellement :

- *en investissement* : le FCTVA, le produit des amendes de police,
- *en fonctionnement* : la DGF, la DSU, les DGD et certaines subventions de fonctionnement.

Les dotations d'investissement

Le FCTVA, calculé sur les investissements de l'année n - 2, est estimé à 22 MF (20,4 MF en 1998).

Le produit des amendes de police est estimé à 6 MF pour 1999 contre 5 MF en 1998.

Les dotations de fonctionnement

* Le montant global de la DGF 1999 évolue de 2,78 % contre 1,38 % en 1998.

Cet indice d'actualisation de la DGF 1999 intègre les recalages effectués sur la DGF en 1998 en fonction des derniers indices économiques connus (inflation 1998 et PIB 1997) et la régularisation négative de 256,5 MF de DGF 1997.

Ses deux composantes :

- la dotation forfaitaire que recevra la ville évoluera entre 1,39 % et 1,53 % du taux d'évolution de la DGF, selon la décision que prendra le Comité des Finances Locales. Le montant 1999 est estimé à 202,4 MF.

- la DSU est prévue à 12,8 MF pour 1999 contre 9,8 MF en 1998. Selon le projet de Loi de Finances 1999, les crédits destinés à cette dotation seront majorés exceptionnellement de 500 MF, il en sera de même en 2000 et 2001.

* Les DGD qui concernent l'hygiène, les transports scolaires, les bibliothèques et l'urbanisme sont chiffrées à 7,9 MF.

* Les subventions de l'Etat pour le Conservatoire National de Région et l'Ecole Régionale des Beaux-Arts sont estimées respectivement à 2 MF et 1,1 MF.

LES PRODUITS DOMANIAUX ET D'EXPLOITATION

Avec la création du budget annexe «déchets» au 1^{er} janvier 1999, différentes recettes qui, jusqu'alors étaient comptabilisées sur le budget principal, le sont désormais sur le budget déchets.

La «vente de produits, prestations de service» comprenait au BP 1998 24,5 MF de recettes qui sont transférées sur le budget déchets 1999. A périmètre constant, le montant de ces recettes est estimé à 51,7 MF contre 48,8 MF en 1998, soit une augmentation de 5,9 %.

La prévision des «revenus des immeubles» (hors CCAS) est estimée à 6 MF (5,4 MF en 1998).

La taxe des ordures ménagères est remplacée par une redevance imputée sur le budget déchets.

Le produit du versement-transport est évalué à 62 MF contre 60 MF en 1998.

LES EMPRUNTS

S'agissant du budget principal, le plus important par son montant et pour l'incidence qu'il a sur la fiscalité locale, le montant de l'emprunt a été limité à 90 MF en 1995, 80 MF en 1996 et 1997, 81 MF en 1998.

En 1999, cet effort est maintenu avec un montant de l'ordre de 85 millions.

Pour les budgets annexes y compris le budget déchets, le montant des emprunts inscrits est de 37,9 MF contre 5,3 MF en 1998.

Dans un contexte international perturbé par la crise asiatique et la mise en place de l'Euro, les taux monétaires ont fait preuve d'une grande stabilité et les taux obligataires ont affiché une baisse sensible en 1998. Pour 1999, les anticipations n'envisagent pas de remontée notoire des taux mais le risque d'une certaine volatilité ne doit pas être écarté.

Malgré des prêts contractés à des taux intéressants (compris entre 3,67 % pour les prêts à 4 ans et 5 % pour les prêts à 14 ans), il n'en reste pas moins vrai que les taux réels d'intérêts des prêts à long terme restent élevés (environ 3,2 à 4,6 %) si on tient compte de l'écart entre le taux d'intérêt et l'inflation.

Ce constat justifie que le montant de l'emprunt, permettant la réalisation de nos investissements, soit maintenu à un niveau très raisonnable.

LES DÉPENSES DE PERSONNEL

Un effort limité mais régulier de réduction des effectifs a été appliqué depuis plusieurs années.

En 1998, malgré la création des emplois jeunes (44 à la Ville et 6 au CCAS), la maîtrise des dépenses de personnel s'est poursuivie malgré l'ouverture de la piscine en septembre 1998 (17 agents).

La maîtrise de la masse salariale sera poursuivie en 1999 sauf si les données externes à la collectivité venaient perturber la situation.

Bien entendu, il a été tenu compte de la création du budget annexe des ordures ménagères.

Donc, du BP 1998 à celui de 1999, la progression serait en l'état actuel de la préparation budgétaire à moins de 2 %. Des ajustements pourront être opérés lorsque la Ville aura une connaissance précise des données fiscales.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Ces dépenses diminueront très légèrement, conséquence de la création du budget annexe déchets.

L'ÉVOLUTION DES GRANDES CATÉGORIES DE DÉPENSES

L'annuité de dette du budget général diminue de 10,9 MF par rapport à la prévision 1998. Pour le budget principal, l'annuité de dette diminue (- 13 MF, soit - 7,6 %), celle des budgets annexes avec budget déchets inclus augmente (+ 2 MF, soit + 9,6 %).

La gestion active de la dette conjuguée à une importante baisse des taux d'emprunts, nous permet d'afficher pour l'année 1998 un taux moyen pondéré sur l'ensemble de notre encours de 5,14 % contre 5,80 % prévu l'an dernier à cette même époque.

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

Le même effort de rigueur est demandé à nos partenaires. La réflexion lancée en 1997 sur les indexations devra être poursuivie en 1999. Nous devons tous avoir le souci d'économies dans une période où nos concitoyens rencontrent des difficultés.

CONCLUSION

Les orientations qui vous sont proposées et qui prennent en compte un tassement significatif de nos ressources conjugué avec une très faible évolution de l'inflation vont entraîner fort logiquement une augmentation modérée du budget principal de 1999 car il faut le rappeler, les taux d'impôts des Bisontins n'augmenteront que d'1 % en 1999 conformément aux engagements de la Municipalité en début de mandat.

Deux grands secteurs voient malgré tout leurs crédits augmenter :

- l'investissement qui constitue un soutien à l'économie,
- l'économie, l'emploi et le tourisme.

Du fait de la création du budget annexe déchets, le budget principal devrait être en légère régression de l'ordre de 2 %.

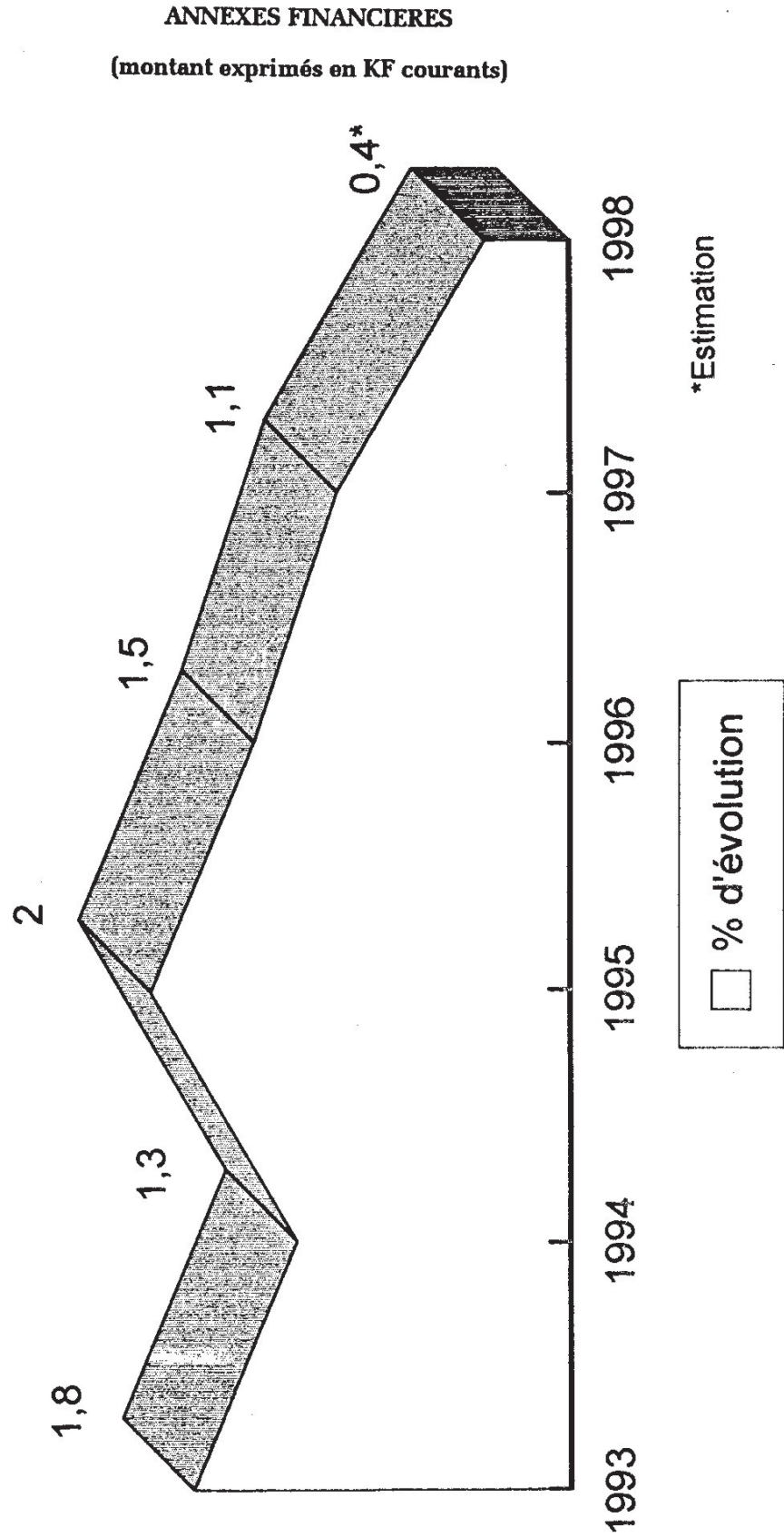
Rigueur et dynamisme peuvent se concilier. L'investissement 1999, tous budgets confondus, sera supérieur à celui de 1998 grâce à quelques très grands chantiers (place du Marché, parking des Remparts Dérasés, PSI, Musée du Temps).

En 1999, la Ville, tous budgets confondus, investira 224 millions avec un emprunt de l'ordre de 122,9 millions de francs.

Ces indicateurs financiers placent Besançon en bonne position parmi les villes d'égale importance.

EVOLUTION ANNUELLE DE L'INDICE DES PRIX

"Tous ménages hors tabac"



Evolution des dépenses et recettes au cours des exercices antérieurs
(source : Compte Administratif)

Dépenses du budget général (en KF)

	CA 1993		CA 1994		CA 1995		CA 1996		CA 1997		Estimation CA 98	
	Montants	Evolu- tion %	Montants	Evolu- tion %	Montants	Evolu- tion %	Montants	Evolu- tion %	Montants	Evolu- tion %	Montants	Evolu- tion %
Budget Principal	324 231		385 831	19,0	369 641	- 4,2	449 466	21,6	455 173	1,3	469 361	3,1
Investissement	837 658		811 277	- 3,1	841 867	3,8	868 286	3,1	898 287	3,5	908 000	1,1
Fonctionnement	1 161 889		1 197 108	3,0	1 211 508	1,2	1 317 752	8,8	1 353 460	2,7	1 377 361	1,8
% évolution												
CA 1993 - CA 1997												
Budget Eaux	29 938		14 971	- 50,0	16 146	7,8	16 790	4,0	22 608	34,6	22 000	- 2,7
Investissement	39 356		48 419	23,0	52 196	7,8	51 518	- 1,3	51 831	0,6	52 000	0,3
Fonctionnement	69 294		63 390	- 8,5	68 342	7,8	68 308	- 0,0	74 439	9,0	74 000	- 0,6
Budget Assainissement	23 340		31 225	33,8	22 052	- 29,4	35 238	59,8	25 788	- 26,8	27 000	4,7
Investissement	33 099		36 794	11,2	38 191	3,8	38 628	1,1	38 652	0,1	39 000	0,9
Fonctionnement	56 439		68 079	20,5	60 243	- 11,4	73 866	22,6	64 440	- 12,8	66 000	2,4
Budget SSADPA	49		168	242,9	84	- 50,0	49	- 41,7	0		0	
Investissement	1 511		1 615	6,9	1 721	6,6	1 770	2,8	1 804	1,9	1 820	0,9
Fonctionnement	1 560		1 783	14,3	1 805	1,2	1 819	0,8	1 804	- 0,8	1 820	0,9
Budget Forêts	2 711		2 236	- 17,5	2 426	8,5	1 412	- 41,8	1 908	35,2	2 350	23,1
Investissement	3 518		3 667	4,2	3 917	6,8	3 955	1,0	3 985	0,8	4 150	4,1
Fonctionnement	6 229		5 903	- 5,2	6 343	7,5	5 367	- 15,4	5 894	9,8	6 500	10,3
Budget Général (1)	380 269		434 431	14,2	410 349	- 5,5	502 955	22,6	505 477	0,5	520 711	3,0
Investissement	915 142		901 772	- 1,5	937 892	4,0	964 157	2,8	994 560	3,2	1 004 970	1,0
Fonctionnement	1 295 411		1 336 203	3,1	1 348 241	0,9	1 467 112	8,8	1 500 037	2,2	1 525 681	1,7
% évolution												
CA 1993 - CA 1997												
												15,8

(1) Hors renégociation de dette, opérations liées au District et opérations budgétaires d'ordre

Recettes du budget général (en KF)

	CA 1993		CA 1994		CA 1995		CA 1996		CA 1997		Estimation CA 98	
	Montants	Evolu- tion %	Montants	Evolu- tion %	Montants	Evolu- tion %	Montants	Evolu- tion %	Montants	Evolu- tion %	Montants	Evolu- tion %
Budget Principal	277 746		299 727	7,9	235 000	-21,6	346 711	47,5	319 649	-7,8	330 280	3,3
Investissement	931 454	3,7	965 979	3,7	1 029 867	6,6	1 024 596	-0,5	1 094 434	6,8	1 087 300	-0,7
Fonctionnement	1 209 200	4,7	1 265 706	4,7	1 264 867	-0,1	1 371 307	8,4	1 414 082	3,1	1 417 580	0,2
% évolution CA 1993 - CA 1997							16,9					
Budget Eaux	28 530		16 354	-42,7	16 072	-1,7	14 925	-7,1	18 709	25,4	21 000	12,2
Investissement	46 387	26,8	58 839	26,8	64 369	9,4	64 300	-0,1	64 402	0,2	86 500	34,3
Fonctionnement	74 917	0,4	75 193	0,4	80 441	7,0	79 225	-1,5	83 111	4,9	107 500	29,3
Budget Assainissement	17 103		33 052	93,3	25 449	-23,0	35 649	40,1	33 368	-6,4	42 000	25,9
Investissement	35 959	18,9	42 763	18,9	52 118	21,9	51 873	-0,5	58 379	12,5	80 000	37,0
Fonctionnement	53 062	42,9	75 815	42,9	77 567	2,3	87 522	12,8	91 748	4,8	122 000	33,0
Budget SSADPA	169		205	21,3	165	-19,5	205	24,2	233	13,7	84	-64,0
Investissement	1 570	8,0	1 695	8,0	1 750	3,2	1 802	3,0	1 807	0,3	1 810	0,1
Fonctionnement	1 739	9,3	1 900	9,3	1 915	0,8	2 007	4,8	2 040	1,7	1 894	-7,2
Budget Forêts	2 501		1 176	-53,0	2 347	99,6	1 319	-43,8	2 212	67,7	3 226	45,9
Investissement	3 728	26,8	4 727	26,8	3 996	-15,5	5 102	27,7	4 485	-12,1	3 825	-14,7
Fonctionnement	6 229	-5,2	5 903	-5,2	6 343	7,5	6 421	1,2	6 697	4,3	7 051	5,3
Budget Général (1)	326 049		350 514	7,5	279 033	-20,4	398 809	42,9	374 171	-6,2	396 590	6,0
Investissement	1 019 098	5,4	1 074 003	5,4	1 152 100	7,3	1 147 673	-0,4	1 223 508	6,6	1 259 435	2,9
Fonctionnement	1 345 147	5,9	1 424 517	5,9	1 431 733	0,5	1 546 482	8,1	1 597 679	3,3	1 656 025	3,7
% évolution CA 1993 - CA 1997												
												18,8

1) Hors renégociation de dette, opérations liées au District et opérations budgétaires d'ordre

I - BUDGET PRINCIPAL - Ventilation des subventions versées (équipement et fonctionnement) (en KF)

	CA 1993		CA 1994		CA 1995		CA 1996		CA 1997		Estimation CA 1998	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%	Montants	%	Montants	%	Montants	%
Équipement Culturel % évolution annuelle	13 944	39,3	8 723 - 37,4	45,9	3 809 - 56,3	38,0	1 413 - 62,9	6,2	3 757 165,9	10,3	11 931 217,6	32,6
Économique % évolution annuelle	19 555	55,1	4 070 - 79,2	21,4	4 489 10,3	44,8	15 861 253,3	69,2	27 682 74,5	75,7	19 798 - 28,5	54,1
Social % évolution annuelle	1 832	5,2	6 032 229,3	31,7	1 378 - 77,2	13,7	5 289 283,8	23,1	5 118 - 3,2	14,0	2 717 - 46,9	7,4
Sportif % évolution annu elle	165	0,5	200 21,2	1,1	350 75,0	3,5	367 4,9	1,6	20 - 94,6	0,1	20 0,0	0,1
Total % évolution annuelle	35 496	100,0	19 025 - 46,4	100,0	10 026 - 47,3	100,0	22 930 128,7	100,0	36 577 59,5	100,0	34 466 - 5,8	94,2
Fonctionnement Culturel % évolution annuelle	13 961	13,4	13 640 - 2,3	11,9	14 086 3,3	12,3	15 701 11,5	12,8	15 067 - 4,0	11,6	14 095 - 6,5	10,7
Économique % évolution annuelle	4 368	4,2	14 221 225,6	12,4	9 614 - 32,4	8,4	4 556 - 52,6	3,7	4 299 - 5,6	3,3	6 684 55,5	5,1
Social % évolution annuelle	81 145	77,8	81 039 - 0,1	70,9	87 461 7,9	76,5	92 930 6,3	75,6	101 237 8,9	78,1	102 648 1,4	77,6
Sportif % évolution annuelle	4 798	4,6	5 463 13,9	4,8	6 819 24,8	6,0	9 658 41,6	7,9	9 090 - 5,9	7,0	8 908 - 2,0	6,7
Dont sport de haut niveau % évolution annuelle	2 591	2,5	3 210 23,9	2,8	4 572 42,4	4,0	6 146 34,4	5,0	6 433 4,7	5,0	6 250 - 2,8	4,7
Total % évolution annuelle	104 272	100,0	114 363 9,7	100,0	117 980 3,2	100,0	122 845 4,1	100,0	129 693 5,6	100,0	132 335 2,0	100,0
Total général	139 768		133 388		128 006		145 775		166 270		166 801	

BUDGET PRINCIPAL - Ventilation de l'ensemble des recettes (en KF)

	CA 1993	CA 1994	CA 1995	CA 1996	CA 1997	Estimation CA 98
Subventions d'investissement, DGE (1) FCTVA	51 899	62 878	54 735	55 459	63 046	57 000
Subventions de fonctionnement, DGF, DSU, DGD	218 938	214 778	224 855	236 404	238 883	242 000
Rappel DGF et DSU sur exercices antérieurs					12 886	0
Contributions directes	370 358	378 433	390 330	420 416	441 367	458 600
Autres recettes fiscales	182 771	184 961	191 049	197 200	207 237	208 500
Recettes diverses	73 518	104 115	69 405	87 200	120 388	76 500
Produit d'exploitation et du domaine	81 256	86 319	100 597	91 148	90 072	91 000
% d'évolution annuelle		6,2	16,5	-9,4	-1,2	1,0
Recettes définitives de l'exercice	978 740	1 031 484	1 030 971	1 087 908	1 173 879	1 133 600
% d'évolution annuelle		5,4	-0,0	5,5	7,9	-3,4
Emprunts	124 041	107 360	60 281	86 490	83 893	87 833
Autofin. de l'invest. de l'exercice précédent	1 102 781	1 138 844	1 091 252	1 174 398	1 257 772	1 221 433
Solde d'exécution de l'exercice précédent	85 712	79 551	103 517	143 550	102 755	135 524
	20 707	47 311	70 098	53 359	53 555	60 623
Recettes totales	1 209 200	1 265 706	1 264 867	1 371 307	1 414 082	1 417 580
Pourcentages						
Subventions d'investissement, DGE (1) FCTVA	4,3	5,0	4,3	4,0	4,5	4,0
Subventions de fonctionnement, DGF, DSU, DGD	18,1	17,0	17,8	17,2	16,9	17,1
Rappel DGF et DSU sur exercices antérieurs					0,9	0,0
Contributions directes	30,6	29,9	30,9	30,7	31,2	32,4
Autres recettes fiscales	15,1	14,6	15,1	14,4	14,7	14,7
Recettes diverses	6,1	8,2	5,5	6,4	8,5	5,4
Produit d'exploitation et du domaine	6,7	6,8	8,0	6,6	6,4	6,4
Recettes définitives de l'exercice	80,9	81,5	81,6	79,3	83,1	80,0
Emprunts	10,3	8,5	4,8	6,3	5,9	6,2
Autofin. de l'invest. de l'exercice précédent	7,1	6,3	8,2	10,5	7,3	9,6
Solde d'exécution de l'exercice précédent	1,7	3,7	5,5	3,9	3,8	4,3
Total	100,00	100,0	100,1	100,0	100,1	100,1

(1) La DGE a été supprimée pour les villes de plus de 20 000 habitants par la loi de finances 1996.

BUDGET PRINCIPAL - Concours globaux de l'Etat**1 - Recettes du pacte de stabilité financière (en KF)**

	CA 1993	CA 1994	CA 1995	CA 1996	CA 1997	Estimation CA 1998
a) DGF - Dotation forfaitaire - Régularisation années antérieures - DGF permanents syndicaux	189 638	189 638	191 250	195 311	198 248 (1) - 12 505 205	199 702 211
<i>Sous-total DGF</i>	189 638	189 638	191 250	195 372	210 958	199 913
b) DSI % d'évolution	0	630	647 2,7	1 077 66,5	480 - 55,4	400
c) DGE % d'évolution	3 309	3 490 5,5	2 110 - 39,5	(2) 2 012 - 4,6	0	0
d) DGD % d'évolution	7 277	7 841 7,8	7 464 - 4,8	7 673 2,8	7 825 2,0	7 873 0,6
e) FNCTP (hors REI) (3) % d'évolution	31 901	26 093 - 18,2	26 537 1,7	25 101 - 5,4	29 152 16,1	28 128 - 3,5
f) FNP % d'évolution	2 701	2 807 3,9	2 686 - 4,3	3 180 18,4	2 935 - 7,7	3 584 22,1
Régularisation DGF	234 826	230 499	230 694	234 415	251 350	239 898
Total % d'évolution	1 600	1 600	1 614	1 646	(1) - 12 505	239 898 0,4
	236 426	232 099 - 1,8	232 308 0,1	236 061 1,6	238 845 1,2	239 898 0,4

(1) Régularisation DGF sur exercices antérieurs suite à actualisation du recensement des logements sociaux : de 1989 à 1992 : 6 045 KF - 1993 : 1 600 KF - 1994 : 1 614 KF - 1995 : 1 614 KF - 1996 : 1 646 KF

(2) Solde 1995

(3) Cette dotation est destinée à compenser les pertes de bases de taxe professionnelle résultant de :

- l'abattement général de 16 % des bases de TP
- la réduction de la fraction imposable des salaires
- l'exonération de TP dans les zones de redynamisation urbaine à compter de 1997

BUDGET PRINCIPAL - Concours globaux de l'Etat**2 - Autres concours globaux de l'Etat (en KF)**

	CA 1993	CA 1994	CA 1995	CA 1996	CA 1997	Estimation CA 98
a) FCTVA % d'évolution	15 870	19 412 22,3	19 440 0,1	18 058 - 7,1	15 770 - 12,7	21 450 36,0
b) DSU % d'évolution Régularisation sur années antérieures	5 654	6 748 19,3	7 549 11,9	9 395 24,5	9 670 2,9	10 231 5,8
c) FNCTP (REI) % d'évolution	5 237	6 457 23,3	6 464 0,1	6 187 - 4,3	5 714 - 7,6	5 125 - 10,3
% d'évolution Régularisation DSU (1)	26 761	32 617 21,9	33 453 2,6	33 640 0,6	31 535 - 6,3	36 806 16,7
Total	26 914	32 694	33 453	33 640	31 154	36 806
Total général concours globaux de l'Etat % d'évolution	263 340	264 793 0,6	265 761 0,4	269 701 1,5	269 999 0,1	276 704 2,5

(1) Régularisation DSU sur exercices antérieurs suite à actualisation du recensement des logements sociaux :
1991 : 77 KF - 1992 : 74 KF - 1993 : 153 KF - 1994 : 77 KF

BUDGET PRINCIPAL - Autres concours (en KF)**1 - Investissement**

Organismes	CA 1993	CA 1994	CA 1995	CA 1996	CA 1997	Estimation CA 1998
ETAT	13 839	11 107	13 667	8 981	20 559	10 600
REGION	2 284	9 908	8 874	9 648	5 291	350
DEPARTEMENT	10 539	1 0294	1 319	9 212	4 871	8 200
COMMUNES	665	644	626	614	574	510
DISTRICT	0	0	447	1 039	1 183	790
AUTRES	5 393	8 022	8 252	5 893	9 278	14 900
TOTAL	32 720	39 975	33 185	35 387	41 756	35 350

2 - Fonctionnement

Organismes	1993	1994	1995	1996	1997	Estimation 1998
ETAT	5 988	4 033	9 247	11 090	11 462	14 300
REGION	0	283	0	298	355	250
DEPARTEMENT	3 762	1 287	3 584	2 770	2 776	2 600
COMMUNES	794	1 510	830	1 304	1 672	1 200
DISTRICT	0	0	0	1 080	866	560
AUTRES	5 825	2 809	4 284	6 344	5 323	4 500
TOTAL	16 369	9 922	17 945	22 886	22 454	23 410

II - BUDGET EAUX

Ventilation de l'ensemble des recettes (en KF)

	CA 1993	CA 1994	CA 1995	CA 1996	CA 1997	Estimation CA 98
Subventions d'investissement et DGE	4 119	1 829	160	183	25	0
Amortissements	4 728	4 885	6 439	6 625	6 874	7 752
Contre-valeur pollution	7 604	12 734	13 641	13 495	13 739	18 542
Redevance pour le FNDAE	748	764	906	863	981	1 274
Recettes diverses	1 469	2 838	3 687	3 198	3 377	1 467
Produit d'exploitation et du domaine	37 998	39 514	43 805	42 688	45 333	61 097
% évolution annuelle		4,0	10,9	- 2,5	6,2	34,8
Recettes définitives de l'exercice	56 666	62 564	68 638	67 052	70 329	90 132
% évolution annuelle		10,4	9,7	- 2,3	4,9	28,2
Emprunts	10 350					
Résultat exercice précédent	7 901	12 629	11 803	12 173	12 782	12 571
Total	74 917	75 193	80 441	79 225	83 111	102 703
Pourcentages						
Subventions d'investissement et DGE	5,5	2,4	0,2	0,2	0,0	0,0
Amortissements	6,3	6,5	8,0	8,4	8,3	7,5
Contre-valeur pollution	10,1	16,9	17,0	17,0	16,5	18,1
Redevance pour le FNDAE	1,0	1,0	1,1	1,1	1,2	1,2
Recettes diverses	2,0	3,8	4,6	4,0	4,1	1,4
Produit d'exploitation et du domaine	50,7	52,6	54,5	53,9	54,5	59,5
Recettes définitives de l'exercice	75,6	83,2	85,4	84,6	84,6	87,7
Emprunts	13,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Résultat exercice précédent	10,5	16,8	14,7	15,4	15,4	12,2
Total	99,9	100,0	100,1	100,0	100,0	99,9

III - BUDGET ASSAINISSEMENT
Ventilation de l'ensemble des recettes (en KF)

	CA 1993	CA 1994	CA 1995	CA 1996	CA 1997	Estimation CA 98
Subventions d'investissement et DGE	1 415	4 854	3 535	3 096	2 956	7 426
Amortissements	8 678	10 318	10 390	10 993	11 242	12 589
Redevance Ville - Evacuation eaux pluviales	3 700	3 700	3 700	3 777	3 852	3 890
Recettes diverses	6 445	7 412	7 541	7 233	7 108	12 017
Produit d'exploitation et du domaine	28 625	32 919	39 985	41 643	44 779	56 697
% évolution annuelle		15,0	21,5	4,1	7,5	26,6
Recettes définitives de l'exercice	48 863	59 203	65 151	66 742	69 937	92 619
% évolution annuelle		21,2	10,0	2,4	4,8	32,4
Emprunts	2 379	13 752	4 620	3 456	8 566	4 027
Résultat exercice précédent	1 820	2 860	7 796	17 324	13 245	19 728
Total	53 062	75 815	77 567	87 522	91 748	116 374
Pourcentages						
Subventions d'investissement et DGE	2,7	6,4	4,6	3,5	3,2	6,4
Amortissements	16,4	13,6	13,4	12,6	12,3	10,8
Redevance Ville - Evacuation eaux pluviales	7,0	4,9	4,8	4,3	4,2	3,3
Recettes diverses	12,1	9,8	9,7	8,3	7,7	10,3
Produit d'exploitation et du domaine	53,9	43,4	51,5	47,6	48,8	48,7
Recettes définitives de l'exercice	92,1	78,1	84,0	76,3	76,2	79,5
Emprunts	4,5	18,1	6,0	3,9	9,3	3,5
Résultat exercice précédent	3,4	3,8	10,1	19,8	14,4	17,0
Total	100,0	100,0	100,1	100,0	99,9	100,0

LA FISCALITE LOCALE

Evolution de la pression fiscale de 1993 à 1998

	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Taxe d'habitation	2,0 %	0 %	1,7 %	4,0 %	(3) 5,8 %	2,1 %
Foncier bâti (1)	2,0 %	0 %	1,7 %	4,0 %	5,8 %	2,1 %
Foncier non bâti	- 1,0 %	- 3,0 %	- 0,3 %	3,0 %	4,8 %	1,0 %
Taxe professionnelle (2)						

(1) Pour le bâti industriel, la majoration est moindre, le même taux s'appliquant à des bases actualisées selon un coefficient plus faible que pour les locaux d'habitation jusqu'en 1994 et plus d'actualisation depuis 1995.

(2) Taux variable selon l'évolution de la situation de chaque contribuable.

(3) Cette pression fiscale est théorique. En effet, elle est corrigée partiellement et de façon hétérogène suivant la valeur locative, par l'augmentation de 5 % de l'abattement général à la base.

	1993	1994	1995	1996	1997	Prévision 1998
Taux annuel de l'inflation	1,8 %	1,3 %	2,0 %	1,5 %	1,1 %	0,4 % *

* Estimation

Structure de l'impôt (y compris compensations de l'Etat)

	1993	1997	Prévisions 1998
Taxe d'habitation	31,37 %	30,77 %	30,40 %
Foncier bâti	23,98 %	25,80 %	26,55 %
Foncier non bâti	0,11 %	0,09 %	0,08 %
Taxe professionnelle	44,54 %	43,34 %	42,97 %

Structure de l'impôt (hors compensations de l'Etat)**Source rôles généraux pour 1993 et 1997, état de vote des taux pour 1998**

	1993	1997	Prévisions 1998
Taxe d'habitation	32,24 %	30,97 %	30,56 %
Foncier bâti	27,02 %	28,49 %	29,04 %
Foncier non bâti	0,12 %	0,10 %	0,09 %
Taxe professionnelle	40,62 %	40,44 %	40,31 %

Les compensations fiscales versées par l'Etat pour allègement de taxe professionnelle et exonérations de taxe d'habitation et de taxe foncière sur propriétés bâties sont exclues.

Bases réelles des quatre taxes locales

	1994		1995		1996		1997		1998	
	Bases	Variations 95/94	Bases	Variations 96/95	Bases	Variations 97/96	Bases	Variations 98/97	Bases	Variations 98/97
Taxe d'habitation	703 075 230	26 178 470 3,7 %	729 253 700	22 342 090 3,1 %	751 595 790	733 543 700 - 18 052 090 - 2,4 %	752 689 580	19 145 880 2,6 %	752 689 580	19 145 880 2,6 %
Foncier bâti	550 612 860	17 326 620 3,1 %	567 939 480	31 550 580 5,6 %	599 490 060	24 692 540 4,1 %	662 235 650	38 053 050 6,1 %	662 235 650	38 053 050 6,1 %
Foncier non bâti	2 206 060	79 860 3,6 %	2 285 920	- 169 960 - 7,4 %	2 115 960	2 024 830 - 91 130 - 4,3 %	1 871 310	- 153 520 - 7,6 %	1 871 310	- 153 520 - 7,6 %
Taxe professionnelle	1 102 536 220	46 235 060 4,2 %	1 148 771 280	35 042 470 3,1 %	1 183 813 750	15 269 240 1,3 %	1 240 750 440	41 667 450 3,5 %	1 240 750 440	41 667 450 3,5 %

Taxe d'habitation

Source : état fiscal 1386 Mbis TH, DGI

1) Nombre de personnes à charge

	1994		1995		1996		1997		1998	
	Nombre	Evolution	Nombre	Evolution	Nombre	Evolution	Nombre	Evolution	Nombre	Evolution
0 personne à charge	42 043	3,2 %	43 379	3,1 %	44 731	3,1 %	39 181	-12,4 %	40 067	2,3 %
1 personne à charge	7 516	-0,3 %	7 497	-2,7 %	7 293	-2,7 %	7 265	-0,4 %	7 235	-0,4 %
2 personnes à charge	5 660	-0,9 %	5 611	0,3 %	5 629	0,3 %	5 595	-0,6 %	5 493	-1,8 %
3 personnes à charge	2 242	2,5 %	2 299	-0,6 %	2 286	-0,6 %	2 289	0,1 %	2 278	-0,5 %
4 personnes à charge	620	-2,4 %	605	1,5 %	614	1,5 %	599	-2,4 %	615	2,7 %
5 personnes et plus à charge	427	-3,0 %	414	-1,0 %	410	-1,0 %	404	-1,5 %	383	-5,2 %
Total	58 508	2,2 %	59 805	1,9 %	60 963	1,9 %	55 333	-9,2 %	56 071	1,3 %

2) Exonérations et dégrèvements

	1994		1995		1996		1997		1998		
	Nombre	Evolution	Nombre	Evolution	Nombre	Evolution	Nombre	Evolution	Nombre	%	Evolution
Bases exonérées (1)	6 358	4,0 %	6 611	0,9 %	6 668	0,9 %	6 572	-1,4 %	6 632	18 %	0,9 %
RMI	852	12,2 %	956	-1,8 %	939	-1,8 %	1 170	24,6 %	1 607	4 %	37,4 %
Dégrèvement > 1 500 F (2)	-	-	-	-	-	-	-	-	4 682	13 %	-
Dégrèvement partiel 100 % (3)	8 288	3,0 %	8 534	0,8 %	8 605	0,8 %	8 472	-1,5 %	4 297	12 %	-49,3 %
Dégrèvement partiel 50 % (4)	1 933	2,0 %	1 971	3,6 %	2 041	3,6 %	2 088	2,3 %	2 119	6 %	1,5 %
Plafonnement 3,4 % revenu (5)	14 809	4,0 %	15 398	-2,4 %	15 024	-2,4 %	14 789	-1,6 %	16 516	46 %	11,7 %
Cotisation < 80 F	151	-8,6 %	138	-18,8 %	112	-18,8 %	184	64,3 %	268	1 %	45,7 %
Total	32 391	3,8 %	33 608	-0,7 %	33 389	-0,7 %	33 275	-0,3 %	36 121	100 %	8,6 %
Total des articles sur la Ville soit x % des articles totaux	60 147	54 %	61 375	55 %	62 548	53 %	63 153	53 %	63 832	57 %	

(1) Sont exonérées les personnes veuves ou âgées de plus de 60 ans, ou infirmes, ou titulaires de l'allocation adultes handicapés ou de l'allocation supplémentaire du Fonds National de Solidarité et sous condition de ressources.

(2) Le dégrèvement est égal au montant dépassant les 1 500 F pour les contribuables dont le revenu fiscal de référence n'excède pas 25 000 F (pour la première part de quotient familial).

(3) Le dégrèvement est égal au montant dépassant les 2 131 F pour les contribuables dont le revenu fiscal de référence n'excède pas 43 550 F (pour la première part de quotient familial).

(4) Le dégrèvement est égal à la moitié du montant dépassant les 2 131 F pour les contribuables dont le revenu fiscal de référence n'excède pas 49 480 F (pour la première part de quotient familial).

(5) Les contribuables dont le revenu fiscal de référence est inférieur à 103 370 F peuvent bénéficier du plafonnement sur le revenu. Ils sont dégrévés de la fraction de leur cotisation qui n'excède pas 3,4 % de leur revenu dans la limite de la moitié du montant dépassant 2 131 F.

LES EMPRUNTS

I - Montant réalisé (en KF)

	1) 1993	1) 1994	1) 1995	1) 1996	1) 1997	1) 3) Estimation CA 1998
Budget principal Evolution annuelle	124 041	107 360 - 13,4	60 281 - 43,9	86 490 43,5	83 893 - 3,0	39 334 - 53,1
Eaux	10 350	0	0	0	0	0
Assainissement	2 379	13 752	4 620	3 456	5 247	4 027
SSADPA	0	0	0	0	0	0
Forêts	138	5	134	95	0	0
Total Evolution annuelle	136 908	121 117 - 11,5	65 035 - 46,3	90 041 38,5	89 140 - 1,0	43 361 - 51,4

1) Hors refinancement prêts suite à renégociations

2) Hors prêt de fin d'exercice 1998

3) Hors prêt de fin d'exercice 1997

II - Taux moyen sur prêts réalisés chaque année (en %)

	1993	1994	1995	1996	1997	Estimation 1998 hors prêt de fin d'exercice 98
Budget principal	6,83	6,93	6,72	5,78	4,40	4,82
Eaux	7,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Assainissement	3,45	6,86	1,73	0,50	2,32	0,50
SSADPA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Forêts	0,25	0,25	0,25	0,25	0,00	0,00
Tous budgets	6,83	6,92	6,35	5,57	4,28	4,42

Hors prêts à court terme et refinancements suite à renégociations

III - Durée moyenne sur prêts réalisés chaque année (en années)

	1993	1994	1995	1996	1997	Estimation 1998 hors prêt de fin d'exercice 98
Budget principal	13,20	10,74	12,29	12,67	13,30	17,52
Eaux	15,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Assainissement	16,09	15,11	15,74	15,78	15,05	17,00
SSADPA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Forêts	26,30	25,00	21,18	25,00	0,00	0,00
Tous budgets	13,40	11,23	12,55	12,80	13,40	17,48

Hors prêts à court terme et refinancements suite à renégociations

LA DETTE

I - Evolution de l'encours de dette sur 5 ans

A - Budget Principal

	Encours au 01/01/1995		Encours au 01/01/1996		Encours au 01/01/1997		Encours au 01/01/1998		Encours estimé au 01/01/1999 hors prêt de fin d'exercice 1998	
	Montant	% encours total	Montant	% encours total	Montant	% encours total	Montant	% encours total	Montant	% encours total
Taux fixe	441 686	47,9	302 215	33,7	369 555	41,9	491 049	57,5	432 312	56,6
Taux révisable	413 557	44,8	334 049	37,2	248 743	28,2	230 325	27,0	230 057	30,1
Taux variable	67 624	7,3	260 725	29,1	264 444	30,0	132 472	15,5	101 187	13,3
TOTAL GENERAL dont rentes viagères	922 867	100,0	896 989	100,0	882 742 212	100,0	853 846 214	100,0	763 556 217	100,0

B - Budget Général

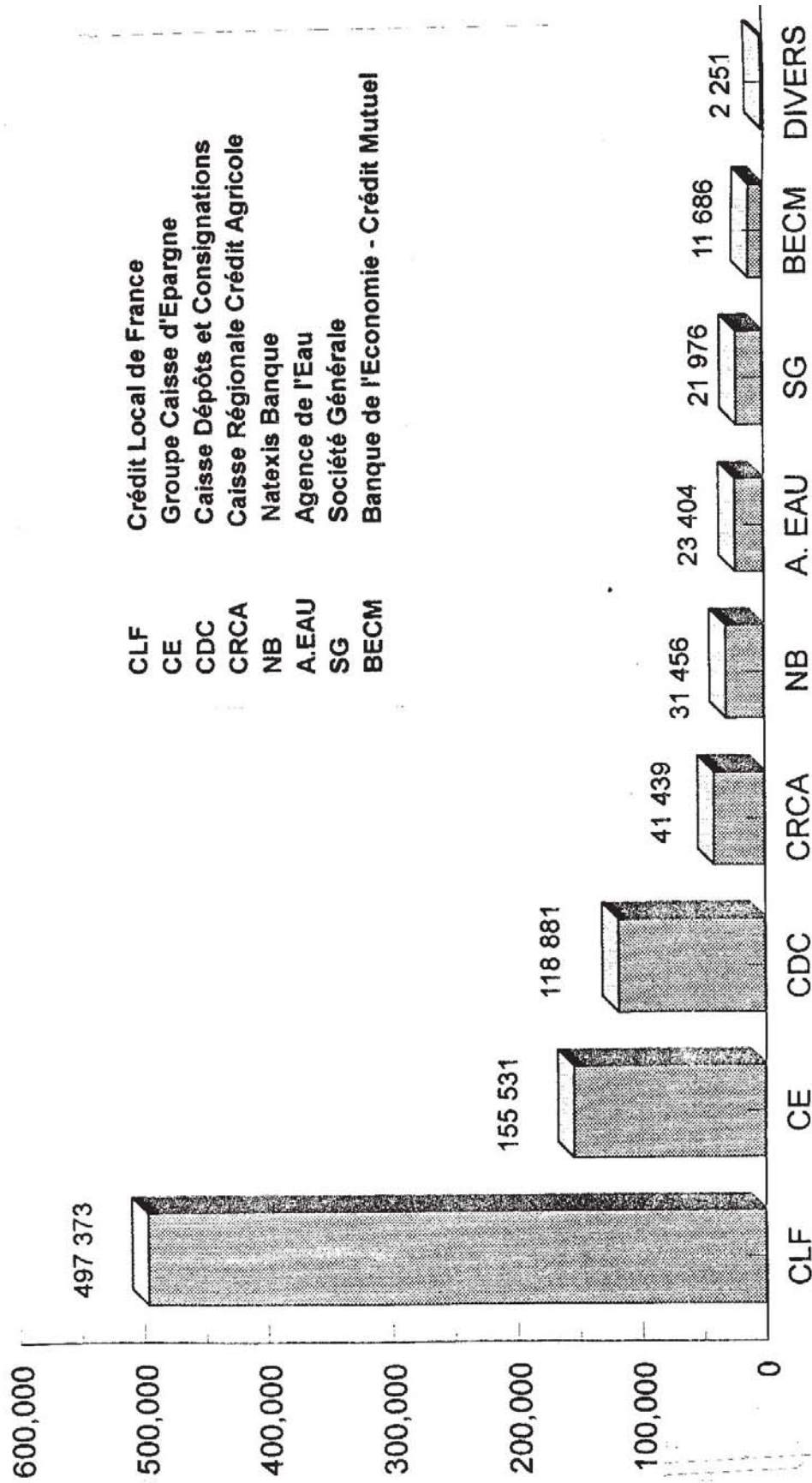
	Encours au 01/01/1995		Encours au 01/01/1996		Encours au 01/01/1997		Encours au 01/01/1998		Encours estimé au 01/01/1999 hors prêt de fin d'exercice 1998	
	Montant	% encours total	Montant	% encours total	Montant	% encours total	Montant	% encours total	Montant	% encours total
Taux fixe	563 168	52,3	404 958	38,7	476 925	46,6	614 182	62,1	552 431	61,1
Taux révisable	446 362	41,4	363 586	34,8	272 232	26,6	241 690	24,5	250 379	27,7
Taux variable	67 624	6,3	277 384	26,5	274 373	26,8	132 472	13,4	101 187	11,2
TOTAL GENERAL dont rentes viagères	1 077 154	100,0	1 045 928	100,0	1 023 530 212	100,0	988 344 214	100,0	903 997 217	100,0

A partir de 1997, conformément à la M14, les rentes viagères sont intégrées à l'encours de dette.

BUDGET GENERAL

REPARTITION ENCOURS DE DETTE PAR ORGANISMES PRETEURS EN KF

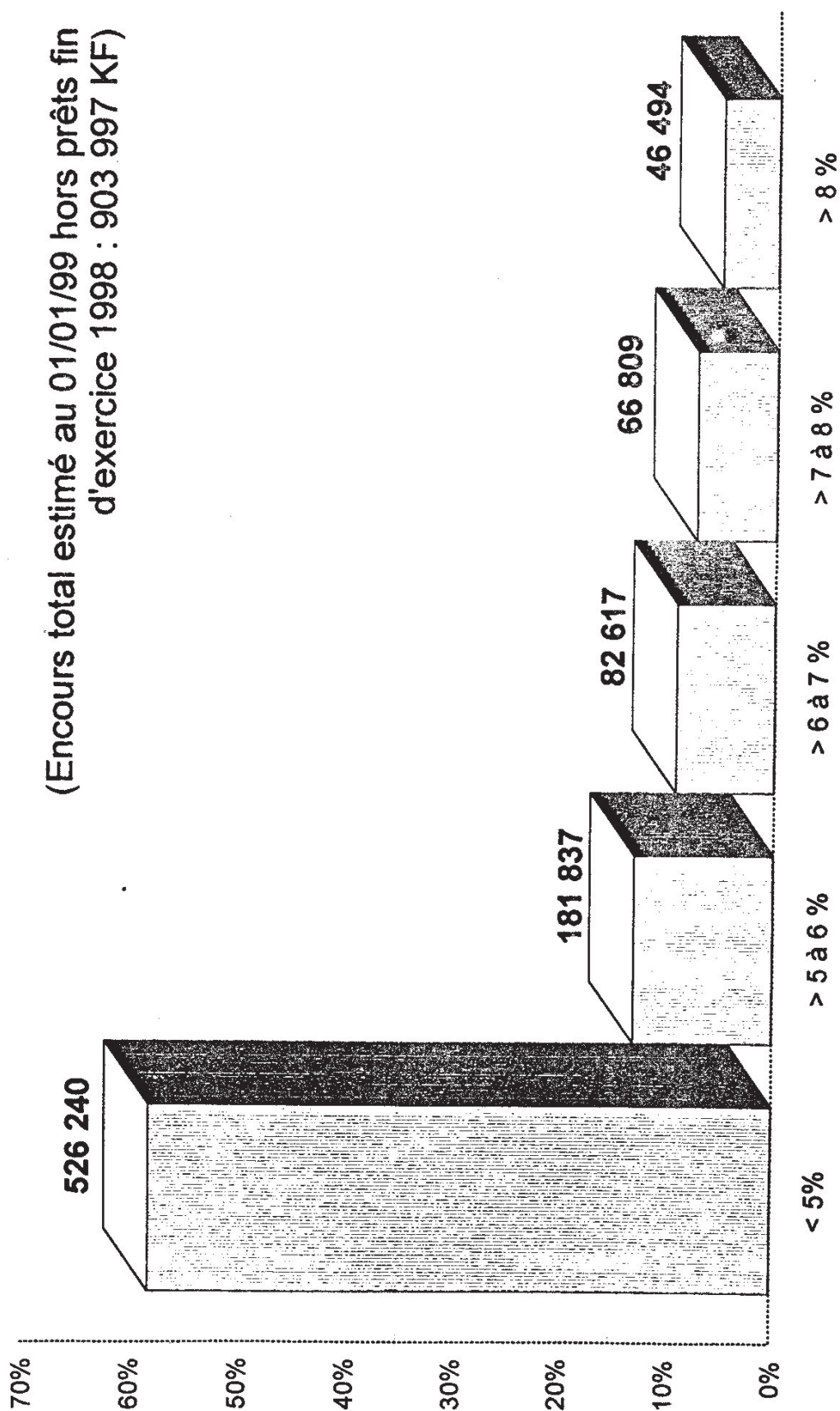
(Encours total estimé au 01/01/99 hors prêts fin d'exercice 1998 : 903 997 KF)



BUDGET GENERAL

REPARTITION ENCOURS DE DETTE PAR TAUX D'INTERET EN KF

(Encours total estimé au 01/01/99 hors prêts fin
d'exercice 1998 : 903 997 KF)



II - Annuité de remboursement de la dette - Evolution depuis 1993

Source : CA sauf 1998

A - Annuité brute de remboursement de la dette en KF (y compris frais financiers)

	1993		1994		1995		1996		1997		Estimation CA 1998	
	Valeurs		Valeurs		Valeurs		Valeurs		Valeurs		Valeurs	
Budget principal	(1) 268 536		174 044		365 826		307 738		295 205		267 697	
Budget Eaux	8 397		9 832		12 005		6 347		16 744		9 727	
Budget Assainissement	17 640		29 121		22 309		24 118		22 533		16 301	
Budget SSADPA	0		0		0		0		0		0	
Budget Forêts	101		213		102		57		63		63	
Tous budgets	294 674		213 210		400 242		338 260		334 545		293 788	

1) dont 76 000 KF de prêts remboursés par anticipation pour la gestion de trésorerie zéro.

Source : CA sauf 1998

**B - Remboursements anticipés - Renégociation dette - Remboursement prêts court terme -
Remboursements anticipés temporaires CLTR (en KF)**

	1993		1994		1995		1996		1997		Estimation CA 1998	
	Valeurs		Valeurs		Valeurs		Valeurs		Valeurs		Valeurs	
Budget principal	1) 122 020		8 982		200 710		144 104		133 423		106 439	
Budget Eaux	1 409		2 406		5 164		0		10 990		4 172	
Budget Assainissement	2 778		14 754		7 219		9 291		7 486		1 599	
Budget SSADPA	0		0		0		0		0		0	
Budget Forêts	0		107		0		0		0		0	
Tous budgets	126 207		26 249		213 093		153 395		151 899		112 210	

1) dont 76 000 KF de prêts remboursés par anticipation pour la gestion de trésorerie zéro

Source : CA sauf 1998

C - Annuité de remboursement de la dette récupérable (en KF)

	1993		1994		1995		1996		1997		Estimation CA 1998	
	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%
Budget Principal	15 908		17 302	8,8	13 790	- 20,3	15 077	9,3	15 134	0,4	14 136	- 6,6

D - Recettes liées aux contrats de couverture de risque de taux (en KF)

	1993		1994		1995		1996		1997		Estimation CA 1998	
	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%
Budget Principal	130		69	- 46,9	117	69,6	0		0		0	
Budget Eaux	0		0		3		0		0		0	
Budget Assainissement	0		0		3		0		0		0	

E - Annuité de remboursement nette (en KF)

	1993		1994		1995		1996		1997		Estimation CA 1998	
	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%
Budget Principal	130 478		147 691	13,2	151 209	2,4	148 557	- 1,8	146 648	- 1,3	147 122	0,3
Budget Eaux	6 988		7 426	6,3	6 838	- 7,9	6 347	- 7,2	5 754	- 9,3	5 555	- 3,5
Budget Assainissement	14 862		14 367	- 3,3	15 087	5,0	14 827	- 1,7	15 047	1,5	14 702	- 2,3
Budget Forêts	101		106	5,0	102	- 3,8	57	- 44,1	63	10,5	63	0,0
Tous budgets	152 429		169 590	11,3	173 236	2,1	169 788	- 2,0	167 512	- 1,3	167 442	- 0,0

«**M. LE MAIRE** : Je remercie une fois de plus Jacques VUILLEMIN pour le travail qu'il fait au quotidien dans ce domaine difficile des finances, d'équilibre budgétaire, ainsi que le personnel du service Finances.

M. VUILLEMIN : Le débat d'orientations budgétaires est bien davantage qu'un simple exercice obligatoire. Point de rencontre entre la réflexion prospective sur le moyen terme et le court terme c'est-à-dire le vote du budget, ce débat est l'occasion privilégiée d'appréhender le budget dans un horizon qui dépasse les douze mois à venir.

Il s'agit d'abord d'apporter et de partager des informations, des données sur le contexte budgétaire et plus particulièrement sur les orientations budgétaires de l'Etat concernant les collectivités. Il s'agit ensuite d'analyser la situation financière de la Ville au regard de la dette, de la fiscalité, des marges dont elle peut disposer, de prendre conscience des résultats obtenus et d'apporter des éléments de comparaison avec d'autres communes. Il s'agit enfin, au-delà des orientations affichées, de fixer des priorités c'est-à-dire une ambition pour notre ville et ses habitants.

Le premier point que j'aborderai est celui des orientations budgétaires de l'Etat concernant les collectivités. Vous le savez sans doute, le contrat de croissance et de solidarité d'une durée de trois ans succède au pacte de stabilité. Le principe général est le même : l'objectif est de garantir aux collectivités un niveau de ressources sur trois ans et de leur permettre de bénéficier progressivement de la croissance. Pour 1999, la progression de l'enveloppe normée sera égale à l'indice prévisionnel des prix augmenté de 20 % du PIB, c'est-à-dire environ 1,8 %.

S'agissant de la DGF, la dotation forfaitaire des communes évoluera d'environ + 1,5 % c'est-à-dire plus que l'indice des prix. Pour la Ville de Besançon, le montant estimé de la DGF devrait se situer à environ 202 MF, il était de 200 MF l'an dernier. Le montant de la DSU serait de 12,8 MF, il était de 9,8 MF l'an dernier.

En outre, des réformes fiscales ont été adoptées dans le cadre de la loi de finances. Elles concernent tout particulièrement la taxe professionnelle. La part salariale de l'assiette de cette taxe sera progressivement supprimée sur cinq ans. La perte de recettes qui en résultera pour les collectivités fera l'objet d'une compensation. A Besançon, la part salaire exonérée dès cette année représente 30 % de la matière imposable, salaires + investissements, et 78 % de la totalité. 80 % des établissements bisontins seront exonérés de leur part salaire dès cette année. Parallèlement la loi institue la suppression de la REI (Réduction pour Embauche Investissement) en deux ans. A noter que la dotation de compensation de taxe professionnelle hors REI devrait être reconduite à son niveau de 1998 pour les villes comme Besançon éligibles à la DSU, c'est-à-dire un peu plus de 28 MF dont 3,8 MF pour les ZRU. Telles sont rapidement brossées les principales dispositions concernant les collectivités.

Deuxième point, la situation financière de la Ville au regard de la dette : depuis plusieurs années la Ville a engagé une politique de maîtrise de son endettement et de renégociation de sa dette. Les résultats méritent d'être soulignés. Grâce aux actions de gestion active de la dette, la Ville a profité de la baisse significative des taux fixes et réduit ses dépenses d'intérêt de plus de 24 MF entre 1995 et 1997. Alors que la capacité de désendettement des communes de plus de 100 000 habitants était de 11 ans en 1996, elle était pour cette même année de 5 ans pour la Ville de Besançon. L'encours de la dette par habitant est passé de 7 527 F au 1^{er} janvier 1996 à 7 163 F au 1^{er} janvier 1998. Selon un article du Monde du 9 janvier 1999, l'endettement des communes de plus de 100 000 habitants serait de 7 862 F ; autrement dit, l'endettement de la Ville est inférieur à l'endettement moyen national pour les villes de plus de 100 000 habitants, cela aussi mérite d'être souligné.

Cette politique a permis de diminuer les charges financières, de dégager des marges et donc d'augmenter les crédits affectés à la section d'investissement sans augmenter de manière irresponsable le recours à l'emprunt. En 1996, le taux de couverture des dépenses d'investissement était de 60 % par emprunt et plus de 30 % par autofinancement. En 1998, le rapport s'est presque inversé, près de 43 % par emprunt et 53 % par autofinancement.

Un mot sur la structure de l'impôt pour signaler qu'à Besançon c'est un peu différent du reste du pays. A Besançon, la taxe professionnelle représente 40 % du total des impositions directes alors que la moyenne nationale se situe à 47 %. En revanche, la taxe d'habitation représente 31 % alors que la moyenne nationale se situe à 25 %. Pour le foncier bâti, nous sommes au niveau de la moyenne nationale.

En ce qui concerne les bases, je rappelle que l'an dernier à cette même époque j'avais présenté une étude du Crédit Local de France présentant la situation financière de la Ville comparée à 14 autres villes d'un panel de villes de plus de 100 000 habitants. Je rappellerai quelques chiffres : les bases de taxe d'habitation, de foncier bâti, de taxe professionnelle ont augmenté régulièrement sur la période 1993/1997, + 10 % pour la taxe d'habitation, + 20 % pour le foncier bâti, + 16 % pour la taxe professionnelle. A noter une baisse des bases de taxe d'habitation en 1997, justifiée par le vote par notre assemblée d'une augmentation de l'abattement général à la base qui est passé de 5 à 10 %. Je rappelle que tous les contribuables bisontins ont bénéficié de cette mesure.

Pour les taux, je rappelle aussi une idée qui m'est chère, à savoir que la politique fiscale d'une collectivité s'apprécie dans la durée et non de manière ponctuelle. Sur la période 1989/1998, le taux de taxe d'habitation a augmenté -je parle du taux communal bien évidemment- de + 4,1 %, regardez l'évolution de l'inflation pendant cette même période, ceux de foncier bâti, de taxe professionnelle ont progressé de + 4,2 % donc sensiblement la même chose. A noter, c'est important, que les taux communaux ont baissé de 1 % en 1993 et de 3 % en 1994, l'année de la création du District.

Quelques comparaisons à présent : dans une enquête de l'Association des Maires des Grandes Villes de France, Besançon avec le District s'agissant de la taxe d'habitation apparaît à la 20^{ème} place sur 50 avec un taux de 20,38 %, taux consolidé Ville + District. Avec ce taux, Besançon est loin derrière Lille 36,17 %, Nîmes 30,23 %, Dunkerque 28,69 %, Bordeaux 22,11 %, Montpellier 23,80 % et je pourrais continuer ainsi.

Pour la taxe professionnelle dont on dit toujours qu'elle est très élevée à Besançon, Besançon et le District toujours selon cette même enquête apparaît à la 37^{ème} place sur 50 avec un taux consolidé Ville + District de 16,28 % loin derrière Bordeaux avec 28,48 %, Nîmes 25 %, Nice 24,5 %, Montpellier 25,80 %, Nancy 23,6 %, Toulouse 18,6 %, Reims 17,7 %, Metz 17,4 %. Autre élément de comparaison parce qu'au fond ce qui intéresse le contribuable c'est finalement ce qu'il paie c'est-à-dire ce qui apparaît en bas à droite sur sa feuille d'imposition, dans une enquête très intéressante du magazine Capital en septembre 1998 dont le titre était «Le scandale des impôts locaux», il y avait un tableau très intéressant qui portait sur ce que paie un ménage toutes collectivités confondues : Ville, pour nous District ou intercommunalité, Département, Région plus les taxes annexes comme par exemple la taxe d'ordures ménagères, etc. Besançon y apparaît en 18^{ème} position sur 37 avec 4 071 F loin derrière Bordeaux 5 730 F, Nice 5 433 F, Rouen 5 396 F, Nîmes, Nancy, Toulouse dont on parle beaucoup en ce moment parce qu'elle baisse ses impôts, elle baisse tout. Ce qu'on oublie de dire c'est que cette ville a concédé l'eau et l'assainissement et cela lui a rapporté 500 MF, ce qui bien évidemment facilite grandement les choses.

Un mot sur le produit : en 1998, le produit fiscal était de 458 MF dont 180 MF pour la taxe professionnelle, 140 MF pour la taxe d'habitation et 133 MF pour le foncier bâti. En 1999, l'engagement pris d'une hausse modérée de la pression fiscale sera tenu, cela veut dire au mieux 1 %.

Bien entendu, les mesures fiscales prises en faveur des établissements situés en ZRU et en ZUS seront maintenues. Je les rappelle rapidement. Il faut distinguer les bases qui sont exonérées par la loi donc qui donnent lieu à exonération par l'Etat, ce sont les entreprises implantées en ZRU pour les créations, extensions d'entreprise inférieure à 150 salariés. Pour ces entreprises situées à Clairs-Soleils, Palente et Planoise, la compensation de l'Etat était de 3,6 MF en 1997. Pour le même type d'entreprises, implantées à Brulard et à Palente-Orchamps, les bases exonérées par le Conseil Municipal donc sans compensation par l'Etat étaient de 2,4 MF.

J'ajouterai que lorsqu'on parle des impôts locaux, il faut toujours se demander pour quels services rendus, quel niveau, quelle qualité de services, c'est important, sinon cela ne veut rien dire. Je ne veux pas rappeler tout ce qui se fait à la Ville de Besançon mais enfin chacun le sait ici à Besançon, qu'il s'agisse des crèches, des écoles, des transports en commun pour parler de fonctions qui relèvent bien de la vie quotidienne, l'offre est bonne.

Autrement dit, pour conclure provisoirement cette partie, je dirais que la situation financière de la Ville se caractérise par une diminution importante de ses charges financières à laquelle il faut ajouter la maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement, ce qui n'est pas nouveau, c'est une permanence chez nous. A titre d'exemple, les dépenses de personnel en 1999 évolueront de + 1,7 %. Regardez ce qui se passe dans d'autres villes comparables à la nôtre et je rappelle qu'à Besançon on a beaucoup de services qui fonctionnent en régie municipale : les restaurants scolaires, l'eau, l'assainissement. Donc, tenir cela avec la qualité des services que nous offrons, cela relève de la rigueur et de la recherche permanente d'économies que nous faisons. C'est parce que nous avons fait ce choix de la rigueur, de la maîtrise des dépenses, de la recherche permanente d'économies que nous sommes en situation, d'une part de maintenir le niveau et la qualité des interventions municipales, qu'il s'agisse du social, de la culture, du sport, de l'enseignement, etc. d'autre part de proposer un programme d'équipement conséquent, j'y reviendrai tout à l'heure.

Nos prévisions de recettes pour le budget 1999 s'établissent ainsi -je parle des recettes principales, des grandes masses- hors reprise anticipée sur l'excédent 1998, 955 MF dont 242 MF de l'Etat au titre du pacte de croissance, 458 MF au titre de la fiscalité, c'est sensiblement le total que j'ai donné tout à l'heure pour 1998 et un peu plus de 51 MF pour les recettes provenant de nos propres services.

En investissement, je parle pour le budget principal, les prévisions de recettes s'élèvent à 135 MF avec un emprunt à 85 MF, c'est-à-dire supérieur au montant de 1998 qui se situait à 81 MF.

Puisque l'Euro est à la mode, je vais vous donner quelques chiffres en Euros, il faudra commencer à s'y habituer.

En investissement, pour le budget principal, cela fait un peu plus de 21 millions d'Euros, les dépenses de fonctionnement : 905 millions, pratiquement 138 millions d'Euros, et au total donc 159 millions d'Euros en investissement et en fonctionnement. Le budget des Eaux s'élèvera à 11 millions d'Euros, l'assainissement : 10 millions d'Euros, le budget Forêts : 0,66 million d'Euros. Les investissements : 34 millions d'Euros et l'emprunt : 18 millions d'Euros. Quand on a ces chiffres, on a l'impression qu'on ne fait plus rien, le budget est devenu tout d'un coup très facile mais il faut bien évidemment ne pas oublier de faire la conversion.

A partir de ces prévisions de recettes, quelles sont nos prévisions de dépenses, autrement dit qu'allons-nous faire en 1999, quelles actions allons-nous conduire au service du projet et de l'ambition à laquelle je faisais allusion tout à l'heure ?

Il va de soi que nos orientations pour 1999 s'inscrivent dans le droit fil de notre projet, celui de 1995 présenté aux Bisontins, c'est-à-dire de l'ambition que nous avons proposée aux Bisontins cette année-là et qui doit être à la hauteur des enjeux. L'enjeu majeur aujourd'hui c'est celui de l'activité économique et de l'emploi. Soutenir l'activité économique et l'emploi au fond c'est donner du travail aux entreprises. En 1999, tous budgets confondus, budget principal, eaux, assainissement, budget déchets, ce sont 224 MF qui seront affectés par la Ville, en tant que donneur d'ordre, au programme de travaux et d'équipement, donc injectés dans le secteur de l'économie. C'était 204 MF en 1998, cela représente donc 20 MF de plus.

A ces crédits, M14 oblige, il convient d'ajouter bien évidemment les subventions d'équipement au budget de la Ville, destinées à la poursuite du programme de la City, près de 5 MF, au développement du Parc Scientifique et Industriel, une dizaine de millions, à la Citadelle : l'insectarium, le parc zoologique, encore 3 MF cette année, au Parc des Expositions et à la salle multifonctionnelle. Donc, tous budgets confondus, et en tenant compte des subventions d'équipement, c'est environ 240 MF qui seront injectés par la Ville en tant que donneur d'ordre en direction des entreprises. C'est le point majeur de nos orientations pour 1999.

Ce programme d'équipement important permettra bien évidemment à la Ville d'atteindre les objectifs de son action qui se déclinent à différents niveaux : d'abord la vie quotidienne. Rappelez-vous notre projet, c'est la vie quotidienne, c'est aussi la dimension de capitale régionale. La vie quotidienne, c'est l'école, la crèche, d'une manière générale les bâtiments municipaux, les équipements de proximité, etc. Un effort conséquent sera fait cette année au titre des tranches annuelles en direction du patrimoine municipal. Les tranches annuelles seront portées, en 1999, à 57 MF. Elles se situaient à 53 MF en 1998, même à 51 MF si on tient compte de la mise en place du budget déchets. En effet 2 MF au titre de ce budget déchets, passent des tranches annuelles budget principal au budget déchets.

La vie quotidienne c'est aussi les transports en commun, rappelez-vous une délibération que nous avons adoptée en novembre je crois, concernant l'engagement de la Ville, un engagement important en faveur des transports en commun, l'achat de bus GPL qui se traduira par une dépense totale de 21 à 22 MF par an, soit au titre du budget principal de la Ville, 11 - 12 MF à mettre en place chaque année si on tient compte du versement-transport et de la récupération de TVA.

La dimension de capitale régionale, c'est-à-dire tout ce qui conforte Besançon dans son rayonnement, dans son image, dans son identité, c'est bien sûr, je le citerai en premier mais on y reviendra tout à l'heure, le projet CHORUS, la ZAC Place du Marché / Beaux-Arts, c'est le plan Lumière, c'est-à-dire l'illumination de nos magnifiques monuments historiques, dont ont bénéficié la Citadelle l'année dernière, les quais cette année, bientôt le secteur de la Tour de la Pelote, etc.

La politique de ravalement de façades sera poursuivie, un peu plus d'un million encore cette année, le Musée du Temps qui est le pendant CHORUS / Place du Marché, le Parc des Expositions, je l'ai évoqué tout à l'heure et la salle multifonctionnelle. Enfin, la Ville de Besançon disposera d'équipements dignes d'une capitale régionale.

J'évoquais tout à l'heure la priorité donnée à l'activité économique et à l'emploi à travers le budget d'équipement. Cela se retrouve bien évidemment à travers certaines actions particulières qui vont être conduites ou lancées en 1999. Je pense essentiellement au développement des zones d'activités économiques : la ZAC Louise Michel, j'évoquais tout à l'heure la City, la ZAC de Planoise qu'il convient de terminer, la ZAC La Fayette également qu'il convient de poursuivre, le Parc Scientifique et Industriel en liaison avec les laboratoires de recherches de l'Université toute proche afin de créer une synergie avec l'Université, l'îlot Pasteur dont nous avons déjà parlé. C'est, sinon demain du moins bientôt, la ZAC des Hauts du Chazal, le Pôle Santé, autour de l'Hôpital, de la future UFR de Médecine.

Demain c'est la reconversion de la zone des Prés de Vaux, les terrains militaires pour lesquels il faudra engager une réflexion sur leur devenir, savoir quelles activités on y installe, etc. mais je n'insiste pas puisque tout cela sera largement développé par notre collègue Daniel ANTONY tout à l'heure.

L'économie, c'est aussi le tourisme. On a déjà parlé de Besançon-Congrès, j'ai évoqué le programme de la Citadelle qui sera poursuivi. La Citadelle, monument le plus visité de Franche-Comté, contribue éminemment au rayonnement de Besançon, donc de toute l'agglomération.

Les emplois jeunes : l'objectif fixé par la Ville, création de 50 emplois jeunes Ville - CCAS, a été atteint. Ces emplois sont créés, les jeunes sont dans nos services et j'ajoute que le deuxième volet de notre participation aux emplois jeunes est le financement indirect de jeunes recrutés par les associations, ce qui représente la création d'une centaine d'emplois favorisée ainsi par la Ville.

Je voudrais dire un mot aussi sur le Réseau LUMIERE et plus généralement les nouvelles technologies de l'information et de la communication, pour insister sur le rôle majeur que celles-ci peuvent et doivent jouer dans le secteur économique. Vous le savez bien, on en parle souvent dans notre assemblée, la concurrence des villes est de plus en plus forte pour l'accueil sur leur territoire de nouvelles entreprises. Chacune d'elles met en avant ses propres atouts, ici on vante le cadre de vie, ailleurs les moyens de communication, ailleurs encore la présence d'une main-d'oeuvre qualifiée et de laboratoires de recherches, etc. Nous avons, en plus de tout cela, ce qu'on appelle le Réseau LUMIERE. Ce réseau peut et doit être un atout pour Besançon et favoriser ainsi l'accueil d'entreprises et donc la création

d'emplois. Je pense tout particulièrement aux perspectives offertes par le développement de nouvelles activités de télé-travail, de télé-services auxquels les professions libérales : artisans, commerçants, PME pourront avoir recours dans un avenir très proche.

J'ajoute et je crois que ça apparaît dans le projet de loi sur l'aménagement du territoire, que les nouvelles technologies d'information et de communication apportent une contribution innovante à l'aménagement du territoire, dès lors qu'elles abolissent le handicap de l'éloignement. Nous avons là un formidable atout, à nous de l'utiliser. Nous sommes convaincus que les collectivités qui se développeront demain seront celles qui aujourd'hui auront fait le choix de s'engager résolument dans l'utilisation de ces nouvelles technologies et Besançon a fait ce choix.

Un mot aussi pour rappeler ce que fait la Ville de Besançon en direction de ce qu'on appelle d'une manière très générale l'économie sociale, le soutien apporté à toutes les entreprises d'insertion. Je ne vais pas les énumérer mais des crédits figureront à cet effet dans le budget.

Enfin j'ajouterai la mise en place récente d'une structure de réflexions et d'actions pour définir en collaboration avec les services préfectoraux, les axes d'actions de la Ville à court et moyen termes.

Voilà très rapidement présenté ce qui constitue l'axe majeur de l'action municipale pour 1999. Bien entendu, mais ça va mieux en le disant, l'action sociale, la solidarité, la cohésion sociale dans les quartiers, demeurent des axes forts de notre action.

Le contrat de ville sera reconduit en 1999. Cette année 1999 sera mise à profit pour préparer le futur contrat 2000/2006 je crois, mais bien évidemment figureront dans le budget de 1999 les crédits nécessaires à la poursuite des actions engagées à ce titre.

Je citerai aussi deux actions nouvelles, si j'ose dire avec en premier lieu, la mise en place à partir de cette année, de points publics dans les quartiers, 800 000 F seront inscrits pour cela au budget 1999. Une autre action contribue aussi à la cohésion sociale dans un quartier, c'est la reconstruction du centre social de la Grette qui a brûlé au printemps dernier.

En conclusion, je voudrais insister sur trois points : le premier pour dire que le budget 1999 se caractérise déjà par deux faits nouveaux. Le premier, j'y ai fait allusion tout à l'heure, c'est l'arrivée de l'Euro. Je rappelle qu'en mars prochain, le budget de la Ville sera présenté en Francs et en Euros. Les tarifs municipaux seront aussi affichés en Francs et en Euros. On a réalisé un petit dépliant sur le double affichage des tarifs dans les établissements sportifs et culturels : l'entrée à la piscine Mallarmé ce sera 2,74 Euros, l'entrée adulte au Musée 3,20 Euros, l'abonnement annuel pour les bibliothèques 12,20 Euros, etc. Il faut s'y mettre et la Ville de Besançon tiendra son rôle de sensibilisation, d'information, pour préparer tous ensemble ce grand basculement de 2002.

Cette année, il y aura aussi une exposition sur la monnaie, Euro, Franc, etc. qui rappellera qu'il y a quelques siècles Besançon battait monnaie, donc il serait bon d'avoir un petit survol sur toute cette période. C'est le premier point nouveau, l'Euro on y répondra, on sera présent.

Le deuxième point nouveau, ce sera, on l'a déjà évoqué au mois de décembre, la mise en place d'un nouveau budget annexe, celui des Déchets.

Le deuxième point sur lequel je voudrais insister est la fiscalité en rappelant que nos orientations se caractérisent par une fiscalité modérée. L'engagement pris de limiter l'évolution des taux municipaux à 1 % au mieux sera tenu. Je rappelle aussi, malgré ou à cause de l'importance du crédit d'équipement que j'ai évoqué tout à l'heure, que nous le faisons sans recourir, et ça c'est très important, d'une manière irresponsable à l'emprunt. L'an dernier, pour le budget principal, la Ville a emprunté 81 MF, cette année on emprunte 85 MF et nous réaliserons un programme de travaux, d'équipement pour le budget principal de l'ordre de 135 MF. C'est possible grâce à la rigueur, à la recherche d'économies, grâce à l'autofinancement important que nous sommes capables de dégager. On pourrait nous dire d'emprunter plus puisque les taux ne sont pas élevés, 4 %, mais 4 % avec une inflation glissante à 0,4, c'est quand

même relativement important et puis il y a une formule que je crois vous avoir déjà livrée et que j'ai adoptée concernant l'emprunt qui est la solution de facilité à court terme «l'emprunt c'est la dette de demain et la fiscalité d'après-demain» et je crois que c'est vrai.

Troisième point : la rigueur sur laquelle s'appuient ces orientations qui permettent de garder le cap sur le projet de 1995, avec sa dimension de vie quotidienne et de capitale régionale, de soutenir l'activité économique et l'emploi à travers tout ce programme de travaux d'équipement commandés aux entreprises, 224 MF en 1999, plus toutes les subventions d'équipement, et enfin de préparer l'avenir. Et l'idée d'étudier dans la même soirée les orientations budgétaires et l'urbanisme me paraît très intéressante car elle permet, après, de mesurer la traduction concrète sur le terrain des orientations que l'on propose à l'assemblée.

M. LE MAIRE : C'est vrai que c'est assez symbolique.

Mme WEINMAN : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs bonne année déjà à ceux à qui je n'ai pas présenté mes vœux.

Quelques réflexions sur ce document d'orientations budgétaires : vous dites que ce document est destiné à afficher les intentions budgétaires et fiscales de la Municipalité. Vous y résumez une situation présentée comme bonne mais soumise, vous le reconnaissez, à quelques aléas inéluctables comme le débat sur la caisse de retraite CNRACL, comme l'introduction de l'Euro, comme les compensations annoncées face à la baisse de taxe professionnelle, mais qui ne sont à l'heure actuelle, vous le reconnaissez aussi, pas très lisibles.

Vous soulignez, et je rends hommage à votre objectivité en la matière, le désengagement de l'Etat et ce malgré le contrat de croissance et de solidarité. Je fais la remarque, comme chaque année, que la participation du District au budget de la Ville n'apparaît pas.

Concernant les taxes et la fiscalité à Besançon, vous soulignez la modération de la pression fiscale qui devrait être proche de 1 %. Je vous rejoins parfaitement sur le constat que vous faites des difficultés rencontrées par nos concitoyens, j'ajouterai également par nos entreprises. Ce constat et notre statut d'élu local doivent nous inciter bien sûr à la vigilance dans ce domaine. Besançon est devenue, il faut bien le constater, une ville du tertiaire.

C'est aussi malheureusement l'une des deux villes de France, je crois juste devant Strasbourg, qui a perdu le plus d'emplois en 1998. 1 600 emplois perdus, c'est énorme et ce ne sera pas sans répercussion sensible sur les choix que vous avez à établir. Nous n'avons sans doute pas la même façon de lire les chiffres. La taxe professionnelle que vous comparez entre Bordeaux et Besançon il faut la ramener aussi à la quantité et à la qualité du tissu industriel présent. Si je reprends la fiscalité des cinq dernières années, l'inflation a été globalement de 6,3 %. Dans le même temps, l'évolution de la taxe d'habitation, comme celle du foncier bâti, a été de + 13,6 %, soit le double. Alors est-ce qu'on peut parler vraiment d'un choix de limitation de la taxe professionnelle ou de la pression fiscale ?

Dans le même temps toujours, le nombre de bénéficiaires -je trouve que le mot est inadapté mais malheureusement c'est celui qu'on utilise- du RMI est passé de 852 à 1 607.

Cela traduit bien malheureusement les besoins toujours croissants en matière fiscale, cela traduit bien aussi les difficultés économiques de la Ville.

Vous annoncez aussi en matière de stratégie budgétaire une priorité, une économie forte tournée vers la création et le maintien de l'emploi. C'est vrai que la stabilité, comme l'égalité constitutionnelle, passe par le droit au travail pour tous. C'est une équation difficile à résoudre, certains gouvernements luttent contre le chômage et l'exclusion en augmentant le temps de travail, chez nous on le diminue. Et bon an mal an il suffit de comparer les différentes entreprises et les différences entretenues entre secteur privé et public pour se convaincre qu'il n'y a pas d'égalité devant le travail en France.

Mais votre souci de créations d'emplois -vous rappelez les 300 emplois jeunes, y compris ceux que vous avez encouragés avec d'autres partenaires, créés en 1998- je le porte à votre crédit et j'espère avec vous que le développement du PSI, avec ses spécificités propres à la culture économique de Besançon débouchera sur des implantations pérennisées d'entreprises.

Une meilleure lisibilité des différentes zones d'activités de Besançon, dont notamment celle du PSI ne peut être que bénéfique à tous et notamment aux entreprises candidates à l'implantation et je suis satisfaite de voir qu'on travaille dans ce sens. J'aimerais pouvoir moi aussi en 1999 compter à Besançon, comme vous, autant d'emplois créés que perdus. Pour terminer, je dirai simplement que ce n'est qu'à travers des choix forts en matière économique que l'on pourra inverser la tendance actuelle et répondre notamment aux besoins du social. Encore faut-il avoir la volonté de créer des conditions d'implantation et un environnement d'entreprise adéquat, sans faire le choix de compenser, comme on l'a souvent fait antérieurement, une partie du budget par des augmentations de la taxe professionnelle ou d'autres charges aussi pour parler des ordures ménagères, qui ont trop souvent abouti par le passé à des délocalisations.

M. LE MAIRE : Merci Madame WEINMAN de ces critiques modérées.

Mme MONTEL : Monsieur le Maire, à la lecture de vos orientations budgétaires, on a l'impression que l'année 1999 sera celle de l'incertitude et du flou. Vos objectifs restent les mêmes mais on a le sentiment très net que tout sera difficile voire périlleux. D'ailleurs vous le dites, les marges de manoeuvre sont de plus en plus limitées et même, l'avenir ne semble pas vous inspirer davantage. Concernant l'emprunt on nous dit : la situation d'aujourd'hui reste bonne, mais demain...

Vous nous parlerez de prudence mais n'est-ce pas là plutôt l'aveu d'une situation critique. Cette année, l'équilibre est plus subtil. On peut constater l'aggravation non maîtrisée de certaines dépenses. Le dynamisme et la rigueur semblent décidément ne pas être au rendez-vous. Le tableau est bien sombre mais vous vous réfugiez derrière un schéma classique, celui que nous entendons souvent ici. L'Etat se désengage, les nouvelles réglementations et l'augmentation des charges pénalisent la Ville. Les politiques nouvelles sont lourdes, vous reconnaissez même que les emplois jeunes coûtent cher.

Les recettes baissent, les prévisions de recettes fiscales sont moins bonnes que les autres années. Il y a le problème des retraites, la relance économique est moins forte que ce qui avait été prévu, etc. Le seul point positif que vous dégagez concerne la dotation globale de fonctionnement qui évoluera favorablement en 1999 mais qui, en l'an 2000 pourrait subir des recadrages fortement diminués. On a vraiment l'impression que tout vous échappe et que les problèmes sont liés à des facteurs que vous ne maîtrisez pas. Bien sûr, ce n'est pas vous qui faites la loi de finances. Ce sont vos amis du Gouvernement, mais quand vous nous parlez par exemple de l'effet que le passage de l'Euro aura sur les finances de la Ville, vous avez votre part de responsabilité. En effet, vous avez souhaité Maastricht et vous avez ainsi contribué à votre niveau à cet état de fait.

La hausse de la fiscalité prévue pour cette année sera d'environ 1 %. Vous nous parlez de rigueur mais nulle part il n'est question de maintenir les taux au niveau de l'année précédente, l'emprunt va augmenter par rapport à 1998, est-ce là une preuve de rigueur ? Vous nous promettez des recherches d'économies, on espère que vous les trouverez d'ici le budget primitif.

Vous voulez adapter vos recettes à vos dépenses et non le contraire, mais comme les recettes vont augmenter, vous dépenserez encore plus. Bien sûr, la Ville doit faire face aux coûts des engagements pluri-annuels, les fameux grands chantiers. Mais faut-il continuer cette politique indéfiniment ? Dans un contexte économique de plus en plus difficile, ne faut-il pas envisager de revenir à des projets plus raisonnables, à une échelle plus juste ?

Ainsi votre objectif numéro 1 pour ces orientations budgétaires 1999 concerne une action économique forte et concertée tournée vers la création et le maintien de l'emploi. On nous explique que Besançon investit à la fois pour répondre au mieux à l'attente de ses habitants et pour tenir son rang de capitale régionale avec toutes les conséquences positives qui en découlent pour le tissu économique local.

Mais justement, quelles sont ces retombées ? Le nombre d'emplois créés sur une année est-il plus important que celui des emplois perdus ? Combien de micro-entreprises devront venir s'installer pour contrebalancer les pertes d'emplois de chez Weil ? Vous avez voulu ce monde-là, cette société qui laisse tous les jours des personnes sur le bas-côté et maintenant vous vous employez à soigner les conséquences, mais jamais vous ne reconnaîtrez les causes. Vos mesures continueront donc à coûter de plus en plus cher aux contribuables.

S'agissant de l'action menée dans les quartiers et plus particulièrement dans les quartiers défavorisés, on notera que la première piste est financière. La politique de la Ville sera une fois de plus l'enfant gâté de la Municipalité et pour quel résultat ! On achète ainsi la paix sociale sans rien résoudre.

Au sujet des transports en commun qui connaissent une quasi stagnation dans leurs recettes, il serait intéressant d'en connaître les causes. L'insécurité et la fraude faiblement réprimées n'entraînent-elles pas une baisse des recettes et de la fréquentation ? Il est certes plus facile de s'attaquer aux automobilistes et de prévoir une augmentation de 1 MF pour les amendes de police.

Selon vous, 1999 est une année très difficile mais il convient d'avoir une vue d'ensemble sur le mandat. On pourrait bien se demander si au contraire la situation prévue pour 1999 n'est pas à considérer avant tout comme un signal d'alarme. Je vous remercie.

M. DUVERGET : C'est effectivement le moment opportun pour faire état de la situation d'une municipalité après avoir passé la mi-mandat il y a quelques mois maintenant et de se rendre compte un peu de ce que cela va donner d'ici 2001 puisque vous rappelez le projet 2001 à travers les orientations budgétaires.

Ce qui m'a frappé dans votre présentation, Monsieur le Premier Adjoint, c'est effectivement la très très grande prudence comme si les lendemains pouvaient déchanter. Prudence à tous points de vue d'ailleurs et vous relayez la prudence gouvernementale par exemple sur la croissance puisque vous évoquez des chiffres de croissance avec des points d'interrogation. Il est vrai que dans ce domaine-là on a eu entre le Premier Ministre et le Ministre des Finances des avis assez différents sur les taux de croissance à venir, ce qui conditionne bien sûr les finances des collectivités territoriales sans aucun doute.

Donc les marges de manoeuvres, vous le dites, ne sont pas évidentes et vous développez notamment ce que vous appelez les facteurs extérieurs. J'en ai relevé un certain nombre pour lesquels vous avez adhéré spontanément : les politiques nouvelles, les emplois jeunes pour une somme qui n'est pas énorme puisque si on calcule l'ensemble des emplois jeunes y compris la formation, je crois que c'est de l'ordre d'un peu plus de 2 MF sachant que dans les 50, vous avez introduit les 17 emplois de ville dont on avait précédemment parlé, cela fait en fait 33 emplois jeunes, c'est quand même assez modeste.

Vous évoquez le contrat local de sécurité, peut-être un peu plus difficile à chiffrer à l'heure actuelle. Je l'ai chiffré à environ 5,7 MF si on compte les agents locaux de médiation sociale à condition qu'ils ne fassent pas partie eux-mêmes des emplois jeunes ; je pense que c'est différent mais vous me le confirmerez peut-être.

Mais surtout vous rappelez le maintien des charges de centralité et cela je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, il faut assumer le rôle de capitale régionale. Les charges de centralité, en fait, c'est autant d'avantages de centralité -centralité c'est-à-dire le fait d'être capitale régionale-. Je donnerai deux exemples : l'Université et CHORUS. Certes, la Ville fait un effort pour son université mais elle suscite aussi les efforts des autres collectivités et de l'Etat et les étudiants représentent un pouvoir d'achat important pour la ville, c'est autant de consommation dans la ville et ainsi, la centralité qui est une charge peut être aussi une source de revenus.

Deuxième exemple, M. VUILLEMIN faisait état du projet CHORUS, c'est un élément de centralité aussi sans aucun doute mais un tel projet permet d'attirer des crédits d'autres collectivités. La centralité est donc un élément d'appel et de réalisation de choses qui ne se feraient pas si on n'était pas capitale régionale, donc il ne faut pas subir la centralité. La centralité c'est un état de fait, c'est une chance aussi qu'une ville soit dotée du label de capitale régionale, elle l'assume point final.

Vous évoquez dans la baisse des recettes quelque chose qui me gêne un peu, surtout par rapport aux récentes déclarations de M. l'Adjoint FUSTER, le ralentissement de la fréquentation des services tels que les piscines. En effet, M. FUSTER nous a expliqué qu'avec l'ouverture de La Fayette il y avait certes une petite baisse de Mallarmé mais que globalement on avait une augmentation substantielle. On peut donc supposer que les recettes pour l'année 1999 vont être en augmentation ; il y a là quelque chose que je ne saisis pas bien.

Vous nous parlez également de recherche d'économies pour 1999. Là, il s'agit de décliner une politique mais c'est simplement une annonce et je ne vois rien qui traduise cette recherche d'économies.

Vous parlez de fiscalité faible, de modération de la pression fiscale. Cette fiscalité faible, entendons-nous bien, il s'agit d'une augmentation faible de la pression fiscale que vous nous annoncez pour 1999, sachant que celle-ci a été augmentée de façon substantielle au cours des deux dernières années et donc maintenant vous avez suffisamment de marges fiscales pour ralentir l'effet en attendant 2001. C'est de bonne guerre.

Vous avez parlé également du projet 2001 dont vous avez lancé l'idée dès 1991, idée qui a été détaillée lors de la séance du Conseil Municipal de janvier 1993. M. le Maire citait à l'époque Fernand BRAUDEL, c'était au fronton de votre projet 2001, qui disait : «mais avant tout une ville c'est une domination et ce qui compte pour la définir, pour la jauger, c'est sa capacité de commandement et l'espace où elle l'exerce».

M. LE MAIRE : Je vois que vous avez de bonnes lectures.

M. DUVERGET : C'est un géographe aussi, on en parlera je pense tout à l'heure dans le débat sur l'urbanisme. Mais de ce projet 2001 en fait, des projets ont été réalisés, d'autres sont en cours et très en retard et un certain nombre sont complètement abandonnés. J'ai regardé d'un peu près cela et c'est peut-être un des éléments de critique qui me paraît le plus fort aujourd'hui, c'est que vous avez lancé beaucoup de projets à la fois, sans doute beaucoup trop et les difficultés financières et la faible marge de manoeuvre que vous avez aujourd'hui résultent du fait que vous avez eu des effets d'annonces multiples. Les choses réalisées avec un calendrier prévisionnel tout à fait respecté, sont le parking de la Mairie, la patinoire, le tunnel sous la Citadelle, la rénovation du Théâtre, l'extension du Centre Dramatique National et la piscine. Mais pour de nombreux projets, les deux tiers, on note beaucoup de retard, le Parc Scientifique et Industriel, le Musée du Temps...

M. VUILLEMIN : La faute à qui ?

M. DUVERGET : Là vous vous trompez de collectivité, vous êtes complètement à côté mais peu importe... Le Musée du Temps où on a un saupoudrage effectivement dans le temps car chaque année on annonce 6 MF pour ce projet depuis déjà longtemps et nous avons devant nous encore un certain nombre d'années. La City, nous avons examiné cette question au dernier Conseil Municipal et vous nous avez expliqué qu'on ne pouvait pas abandonner mais que cela coûte 30 à 35 MF pour la Ville pour pouvoir continuer le projet dans l'état actuel. Le réaménagement de la Citadelle est aussi un projet en cours mais différé, la ZAC de Châteaufarine également, la ZAC de Château Galland...

Et puis il y a des éléments forts du projet 2001 dont vous aviez dit tout au long de la campagne électorale de 1995, je cite Monsieur le Maire, que «les Bisontins seraient les témoins d'un projet, cohérent, solide, c'est ce qui a fait notre force». Ces éléments, c'était notamment la poursuite de la piétonnisation sur laquelle on est bien en panne actuellement, on parlait de plan d'eau à l'époque mais évidemment il y avait d'autres perspectives sur Rhin-Rhône, on parlait également d'une gare routière à la

Viotte. Donc on a sur le plan 2001 que vous citez comme un élément fort de la réalisation dans le cadre du budget 1999, beaucoup d'oublis, beaucoup de dérives et tout simplement parce que vous vous heurtez actuellement au mur financier.

Au-delà de l'horizon 1999/2000, vous évoquez un certain nombre de thèmes mais rien n'est annoncé sur le plan financier. On cite par exemple la réhabilitation du Montjoye sans financement annoncé, l'étude de la Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale même chose, le centre social de la Grette également, etc. On n'a aucune indication financière.

Vous indiquez également votre confiance dans la mise en place par le Gouvernement et les instances publiques du commissariat à l'industrialisation ; tout dépend de ce qu'on mettra dedans et ce qu'il fera. S'il s'agit d'une simple délocalisation de la DATAR, j'ai les plus grandes craintes car la DATAR, au cours des dernières années en tous les cas, n'a pas fait de miracle. Alors est-ce qu'il s'agit effectivement de recaser un certain nombre de fonctionnaires de la DATAR ou bien d'avoir une véritable décentralisation, délocalisation du parti pris d'aménagement du territoire dans nos régions, dans nos départements et dans nos villes ? Ce n'est pas parce qu'on aura tout d'un coup appuyé sur le bouton création d'un commissariat à l'industrialisation qu'on aura résolu le problème de l'industrialisation.

J'ai le sentiment également que cette ville attend un peu tout des autres, beaucoup des autres. Le dernier CIAT n'a pas apporté grand chose à la Ville de Besançon. J'ai été frappé par la déclaration de Mme la Députée qui effectivement considérait que ce CIAT était une chance pour Besançon, un tournant décisif pour son avenir. 3 milliards de francs sont octroyés pour l'après-canal. Mais octroyés par qui ? 700 MF annoncés par l'Etat mais les 2 milliards 300 millions autres n'ont pas encore du tout été négociés par qui que ce soit, c'est-à-dire par le Département, par la Région, par sans doute aussi la Ville de Besançon, peut-être par d'autres acteurs encore. Et puis aucune annonce véritable sur Besançon même alors que le Nord Franche-Comté a été l'objet de toutes les attentions au cours de ce dernier CIAT. Qu'est-ce qu'on attend ? On attend que tout arrive ou bien on se contente de déclaration d'intention. Je crois que cela aussi doit être un état d'esprit, il faut aller au-devant des décisions et ne pas attendre car même si le Préfet a marqué sa volonté de développer et de répondre à l'attente des Bisontins, ce n'est pas de lui seulement que doit venir l'initiative, elle doit aussi venir des Bisontins.

Encore une information qui me paraît assez dithyrambique sur la vie des quartiers. On se félicite que les 13 conseils de quartiers soient installés, que 6 vont être renouvelés. On ne dit pas ceux qui sont actuellement en crise de fonctionnement, il me semble que du côté de Battant et de Clairs-Soleils, ces conseils de quartier ne se portent pas très bien et avant de vouloir développer d'autres conseils de quartier, il faudrait peut-être tenir ceux qu'on a déjà plus ou moins installés.

En résumé, ces orientations budgétaires montrent toute la difficulté de l'art de gouverner une ville aujourd'hui lorsqu'on a lancé énormément de projets et qu'on n'est pas capable à ce jour d'en tenir le calendrier et les financements.

M. LE MAIRE : Je vous conseillerais, Monsieur DUVERGET, de nous rappeler cela dans un peu plus de deux ans. Vous verrez si effectivement le programme que nous avons présenté en 1995 est pleinement établi, réalisé ou pas. Nous avons encore deux ans devant nous. Nous lançons c'est vrai beaucoup de projets et vous nous critiquez pour cela ; si on n'en lance pas vous nous dites que l'on ne fait rien ; mais c'est normal, l'opposition est là pour critiquer.

Vous parliez en dernier lieu des conseils de quartier, les 13 conseils de quartier fonctionnent. Il y a peut-être ici et là quelques rouages difficiles mais c'est rare. On va en renouveler 6 puisque leur renouvellement est prévu tous les deux ans. Je suis allé à deux, trois conseils de quartier. J'ai rencontré les présidents, les co-présidents des conseils de quartier, ils ont l'air satisfait de cette structure. Alors peut-être que du côté de Bregille où une opposition plus ferme a voulu s'installer dans le conseil de quartier, cela paraît un peu plus difficile mais vous avez un excellent co-président aussi au conseil de quartier de Bregille que je ne citerai pas mais que je connais bien.

C'est vrai vous avez raison, on dit prudence. Heureusement qu'on est prudent parce qu'on a en charge un budget qu'il faut réaliser, des recettes sur lesquelles il faut compter et on met en face de ces recettes un certain nombre de dépenses, de projets qui correspondent à ce qu'on a établi et demandé, pour lesquels nous avons eu la confiance des Bisontins il y a maintenant bientôt quatre ans.

M. VUILLEMIN : Quelques réflexions parce que globalement il n'y a pas eu de critiques de fond. Un mot d'abord pour dire que nous sommes aujourd'hui en débat d'orientations budgétaires, c'est-à-dire qu'on fixe les grands axes, les priorités, on ne vote pas le budget où on regarde les crédits ligne par ligne pour savoir quel est le montant des crédits affectés à telle association, etc. et on est encore moins en réunion de commission où on regarde les choses jusqu'au niveau du détail.

Mme WEINMAN a posé une question sur la fiscalité et notamment sur l'évolution de la pression fiscale où apparemment nous n'aurions pas les mêmes chiffres. Je pense qu'on a les mêmes chiffres simplement, moi je parle des taux de la Ville, des taux municipaux c'est-à-dire ceux qui relèvent de notre responsabilité, ceux que nous votons et que nous avons à justifier devant l'électeur. Je pense que vous avez inclus les pourcentages d'évolution introduits par les différentes lois de finances sur la période que vous avez considérée, etc. C'est vrai que cela figure sur le résultat final mais cela ne relève pas de notre responsabilité, je crois qu'il faut être clair. S'agissant de la fiscalité, j'ai toujours dit qu'il faut bien savoir qui fait quoi, qui vote quoi et qui décide quoi parce que ce genre de raisonnement contribue à entretenir l'idée que les impôts locaux c'est la Ville, quelles que soient les décisions prises au niveau de l'Etat, quelles que soient les décisions prises par telle ou telle collectivité. Les gens lisent leur feuille d'impôts, regardent en bas à droite et ils disent c'est la Ville. Je me bats pour qu'on fasse bien la distinction entre ce qui relève de la Ville et ce qui relève des autres collectivités car je crois que c'est important.

Monsieur DUVERGET, quand on parle de charge de centralité, ce n'est pas forcément pour le regretter. Nous voulons tenir notre rang de capitale régionale et si vous le permettez je veux faire un parallèle à partir de cette idée. On parle beaucoup aujourd'hui d'intercommunalité, on parle d'une future loi qui fixera de nouvelles structures etc. Au fond, l'important n'est pas d'adhérer à telle ou telle structure, c'est de se mettre ensemble pour construire quelque chose parce qu'on partage une même ambition, parce qu'on a un même projet et à partir de là la notion de solidarité me paraît fondamentale. On ne peut pas dire : on se met ensemble mais il y en a un qui paie et les autres se contentent de regarder, de venir s'asseoir à la table. La notion de solidarité me paraît fondamentale et c'est sous cet angle-là que je parle des charges de centralité. Je crois qu'il conviendrait absolument que cette notion de solidarité, qui ne doit pas être à sens unique du centre vers l'extérieur mais aussi de l'extérieur vers le centre, fonctionne et j'espère bien que la future loi sur l'intercommunalité permettra de corriger cela dans ce sens, ce qui ne veut pas dire qu'on ne veut pas tenir notre rang de capitale régionale. Cela me paraît tout à fait différent.

Le discours de Mme MONTEL est fidèle aux interventions précédentes ; à la limite elle pourrait presque le faire avant le début du débat.

M. FUSTER : Un mot Monsieur DUVERGET pour la piscine : il est clair que les recettes augmentent maintenant que nous avons deux piscines et je vais dire bien heureusement. En parallèle, il faut y mettre les dépenses, et vous le savez très bien, puisque nous avons embauché 18 agents à la piscine municipale plus 4 emplois jeunes ; lorsque vous faites le différentiel c'est un coût encore conséquent pour la Ville tout de même et je crois qu'il est bon de le préciser.

M. BOICHON : Je voudrais dire à M. DUVERGET qu'il se trompe de CIAT. Le CIAT du mois de décembre a simplement missionné le Préfet pour faire des propositions à court, moyen et long termes sur un plan de relance économique de l'agglomération bisontine et toute cette période depuis le mois de décembre jusqu'au mois de mai sera donc l'occasion pour les services de la Ville et ceux de la Préfecture, d'établir ce plan de relance et l'annonce des mesures d'accompagnement de ce plan de relance notamment financières se fera au CIAT du mois de juin 1999. Donc il ne faut pas se tromper de CIAT concernant les mesures d'accompagnement, ce qui n'empêche pas d'ailleurs que d'ici le mois de juin nous pourrions avoir éventuellement des ressources ponctuelles pour des opérations d'urgence.

M. LE MAIRE : A chaque CIAT son souci d'intervenir dans telle ou telle partie de notre région.

M. BONNET : J'ai une question très ponctuelle. Vous évoquez le surcoût lié au contrat local de sécurité, or on sait qu'à Besançon un certain nombre de choses se faisaient déjà et ont été formalisées dans le cadre de ce contrat. Quel est l'ordre du surcoût ?

M. THIRIET : Honnêtement c'est zéro, cela veut dire que tout est reconsidéré, recadré, etc. mais l'Etat n'y met pas davantage et nous, nous reprenons les choses dans une démarche plus cohérente. L'Etat n'y mettra certainement pas davantage non plus dans le contrat éducatif local. On aimerait bien que cela se traduise par un abondement mais ceci étant dit, ce sera certainement plutôt des redéploiements, des recadrages, ce qui ne veut pas dire qu'on n'utilisera pas mieux l'argent. En terme strictement comptable, Monsieur BONNET, quand on a 35 adjoints de sécurité en plus, 8 agents locaux de médiation sociale pour les quatre sociétés HLM, 7 agents locaux de médiation sociale à la CTB, tout cela évidemment c'est un abondement et sur les crédits habituels nous sommes à peu près dans la même enveloppe financière. Au niveau de la présence, avec les emplois jeunes, on peut dire dès maintenant que c'est de l'ordre d'une centaine.

M. DAHOUI : Simplement quelques précisions par rapport à ce qu'a indiqué M. DUVERGET sur l'effort consenti par la Ville en matière d'emplois jeunes que j'ai trouvé quelque peu injuste. Je rappellerai simplement quelques chiffres. Une précision d'abord, je rappelle que la Ville s'est toujours inscrite dans ces dispositifs d'emplois pour permettre l'accès des jeunes à un premier emploi, sans sectarisme je dirais, puisque dans le premier cas elle s'est inscrite dans le dispositif emplois de ville et ensuite dans le dispositif emplois jeunes, les gouvernements étant comme vous le savez de sensibilité différente, notre souci donc a toujours été de permettre l'accès à ce premier emploi.

D'autre part, quelques chiffres par rapport à cet effort, sur la ville intra-muros : aujourd'hui 280 emplois ayant été agréés vont être créés. Sur ces 280 emplois, la Ville y a participé directement ou indirectement à hauteur de 50 % puisque 92 ont été cofinancés par la Ville de Besançon et 50 ont fait l'objet d'un recrutement direct, c'est-à-dire que la Ville a été à l'origine de plus d'un emploi sur deux, et je crois qu'il faut quand même lui en donner acte.

D'autre part je rappellerai, même si je sais que le Département intervient pour des aides indirectes, qu'en recrutement direct, le chiffre du Département c'est zéro et que celui de la Région c'est également zéro. Donc je crois qu'il faut être mesuré dans vos critiques et ne pas, même si c'est forcément votre rôle, être injuste à l'égard de l'effort consenti de manière impartiale par la Ville depuis déjà plusieurs années».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à la majorité, deux Conseillers votant contre et neuf s'abstenant, adopte les orientations budgétaires pour 1999.

Récépissé préfectoral du 27 janvier 1999.